



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**23 novembre
une réforme
à retraiter**

**Histoire : un
musée contesté**

N° 148 - novembre 2010 - ISSN 1246-077X



**Protection sociale :
On tire sur l'ambulance !**



GMF

PHILIPPE EST SEREIN

ET IL EN FAIT PROFITER TOUTE LA FAMILLE

IL SAIT QUE LA GMF A TOUT PRÉVU POUR QU'IL PUISSE ABORDER

SON PARCOURS SANTÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC LE RÉSEAU SANTÉCLAIR.

IL A UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ET BÉNÉFICIE DE TARIFS NÉGOCIÉS.

IL A MÊME UN REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE

IL SAIT QU'IL BÉNÉFICIE D'UNE COUVERTURE

PARMI LES PLUS COMPLÈTES DU MARCHÉ

ET SURTOUT QU'IL PEUT PENSER À AUTRE CHOSE QU'À SON ASSURANCE SANTÉ.

CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.



Assurément Humain

www.gmf.fr

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. Association Des Adhérents de Contrats Collectifs Santé régie par la loi du 1er juillet 1901
91, avenue de Villiers 75 017 Paris auprès de :
GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901 APE 6512Z - Siège social : 76, rue de Prony 75 857 Paris cedex 17 - Adresse Postale : 45 930 Orléans cedex 9.

La Sauvegarde - Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 612 007 674 APE 6512Z - Siège social : 76, rue de Prony 75 857 Paris cedex 17 - Adresse Postale : 45 930 Orléans cedex 9.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
BATRIBOX p. 9
MAIF p. 31
LIGUE ENS. p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
BILAL/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Une réforme à retraiter 5

Emploi, les séniors
sur la touche 7

publiques
Sécurité sanitaire en danger 11

éducatives
Le budget contre l'école 13

Débuts difficiles 14

c'est demain
La montée des nationalismes 24

culturelles
Lénine, Staline et la musique 28

DOSSIER

Protection sociale : On tire sur l'ambulance !

Alors que le rôle joué par la protection sociale en France comme amortisseur de la crise avait été relevé par tous les politiques, elle continue à être victime de la RGPP et de la lutte bornée contre des déficits creusés en partie par les politiques gouvernementales.



© CADIEU/NAJA

Un projet rétrograde

Professeur au collège de France, spécialiste de l'histoire moderne, Daniel Roche s'élève contre la réalisation de la Maison de l'Histoire de France voulue par Nicolas Sarkozy sur le site des archives nationales.



DR

édito

23 novembre : déterminés à défendre d'autres choix !



Bernadette Groison

Même promulguée la loi sur les retraites est injuste et inefficace. Elle reste donc inacceptable ! Dans un contexte de réduction d'emploi et de gel des salaires, les fonctionnaires sont particulièrement pénalisés par cette réforme. Depuis plusieurs mois maintenant, ils posent avec l'ensemble des salariés, avec force et détermination, des questions sociales majeures souvent liées entre elles : retraites, emploi, salaires, conditions de travail, répartition des richesses produites... Ce profond mouvement a permis de rendre crédible, possible et indispensable des propositions alternatives. La FSU est déterminée à poursuivre ce travail de propositions et d'actions avec tous les personnels. D'ores et déjà, et alors que le budget 2011 est en débat, des secteurs se mobilisent : Éducation, justice, Pôle emploi, culture... Moins de moyens, moins d'effectifs, moins d'emploi, moins de salaires, moins de retraites ! Plus que jamais la FSU est déterminée à défendre la qualité du service public afin de contribuer

à davantage de justice sociale et de solidarités.

La mobilisation unitaire se poursuit dès le 23 novembre prochain. Faisons de cette nouvelle journée nationale d'action, un rendez-vous social majeur !

Forum
Mondial de
l'Éducation

> G8/G20

Présidence française

Une délégation de la FSU a participé au Forum Mondial de l'Éducation en Palestine. Dans ces terres meurtries où le peuple palestinien est encerclé par les colonies, confiné par le Mur, ce forum était placé sous le double signe du droit et de la résistance. Ouvert avec la marche de la solidarité – 3000 manifestants à Ramallah – le forum s'est déroulé non sans difficultés, liées à l'éclatement des territoires (Naplouse, Bethléem, Hébron, Tulkarem, Gaza, Haifa..). Conférences et ateliers ont donné lieu à des échanges : histoire, libération, religion, situation des femmes, éducation « formelle » et éducation populaire... Ce fut l'occasion d'une démonstration de solidarité envers la Palestine, et de défendre le droit à l'Éducation pour tous, pour forger la conscience critique citoyenne, réduire le fossé entre les cultures et les pratiques et libérer les populations de l'oppression, les sortir de l'isolement et de leur éclatement.

Après le G20 de Toronto, qui avait appelé à poursuivre « les réformes structurelles dans tous les pays du G20 », à « combattre le protectionnisme et maintenir l'ouverture des marchés », le prochain G20 se tiendra à Séoul fin Novembre. C'est la France qui prend la présidence du G8 et du G20 et organisera donc les prochains sommets, celui du G8 à Nice en juin et celui du G20 en novembre 2011.

Ils seront précédés par un G20 « finances » le 11 février, et un G8 « affaires étrangères », en Mars. Nicolas Sarkozy annonce trois réformes portant respectivement sur le système monétaire international, le marché des matières premières et la gouvernance mondiale, rien de moins ! Mais comme le rappellent les organisations – dont la FSU – signataires d'un appel à mobilisation lors de ces futurs sommets et exigeant la taxation des transactions signataires « *Nous savons que les réponses solidaires et démocratiques à la crise mondiale ne viendront pas des seuls dirigeants des pays les plus riches, mais des peuples eux-mêmes et d'un*



G192 représentant tous les États de la planète ».

Ces sommets auront pour autant un retentissement mondial. Le mouvement social doit les préparer afin de faire entendre l'existence d'alternatives pour un partage plus juste des richesses et l'accès de tous aux droits humains fondamentaux. Dans ce cadre, le Forum Social Mondial de Dakar en février 2011 sera l'une des étapes de mobilisation. Les sommets eux-mêmes qui se tiendront donc en France seront une occasion importante pour manifester et faire converger les mobilisations nationales européennes et mondiales

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

« DDisé » !

Michel Leriche est technicien des services du ministère de l'agriculture, spécialité vétérinaire, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Corrèze, l'une des 238 directions départementales interministérielles mise en place au premier janvier 2010 par la RGPP pour regrouper, au niveau local, différents services de l'État.

Michel travaille plus précisément au pôle « protection des populations », dans le service de l'alimentation et de la sécurité sanitaire des aliments.

Il s'occupe des inspections des entrepôts frigorifiques, des restaurants, et des transports frigorifiques. Il veille au respect de la chaîne du froid et à la conformité des installations.

« Auparavant, mon service d'une cinquantaine de personnes dépendait de la direction départementale vétérinaire. La DDCSPP regroupe maintenant 93 personnels, avec l'adjonction des services de la



Michel Leriche

Technicien des services vétérinaires

concurrence, de la jeunesse et sport, d'une partie de la DDASS, et... de la direction départementale des droits de la femme, représentée dans ce département par une seule personne ! »

Un déménagement est prévu au premier trimestre 2011, afin de mutualiser des moyens... et supprimer certains postes. La création des DDI n'est donc pas sans conséquences pour les personnels. Les élections aux comités techniques paritaires du 19 octobre ont donc été l'occasion pour Michel et ses collègues de la FSU de mettre en avant ces problématiques. « Une stratégie gagnante puisque nous avons réalisé un score de plus de 44 % et obtenu 4 sièges sur 6 ». Et les nouveaux élus auront à se pencher sur les questions délicates d'harmonisations des horaires et congés, de conditions de travail (notamment dans les abattoirs), de mutualisation des services administratifs... Du pain sur la planche !

Emmanuel Guichardaz

> ACTION

Retraites, emplois, salaires



Huit journées nationales d'action, des millions de manifestants dans les rues, des blocages économiquement ciblés (raffineries, transports....) n'auront pas suffi à faire plier le gouvernement. Cependant, la loi sur les retraites, une fois votée, reste injuste et inacceptable et le soutien très fort de l'opinion publique à un mouvement social exceptionnel n'a pas faibli. Le dossier des retraites n'est donc pas clos et la mobilisation a mis en évidence qu'il s'articulait avec d'autres préoccupations essentielles des salariés, des chômeurs et des jeunes : emploi, conditions de travail, salaires, réduction des inégalités.

Face à un gouvernement qui refuse d'entendre la profonde contestation sociale, qui prévoit la poursuite de « réformes »

antisociales dans un cadre de rigueur et d'austérité, l'heure n'est pas à la résignation, ont affirmé ensemble CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA au lendemain des manifestations du 6 novembre.

Au-delà du dossier retraites, réductions budgétaires et RGPP poursuivent leurs ravages et la bataille doit se poursuivre contre l'injustice sociale et pour un autre partage des richesses. Déjà des actions unitaires sont en cours ou en préparation à Pôle emploi, dans la culture, la justice, les transports, l'éducation... Le 15 décembre sera une nouvelle journée européenne de mobilisation contre les plans d'austérité.

Dans ce contexte, sur la base d'un mouvement social « légitime et conforté », il s'agissait donc de proposer aux salariés rapidement un nouveau rendez-vous d'action. Si la proposition de la FSU d'une manifestation nationale n'a pas fait consensus, elle souligne l'importance du maintien du cadre unitaire et s'engage dans la journée nationale interprofessionnelle de mobilisation du 23 novembre marquée par des rassemblements, manifestations, meetings, arrêts de travail...

CLARA CHALIGNY

Pour le droit à l'avortement et la défense de l'hôpital public

La manifestation nationale organisée le 6 novembre à l'appel d'un collectif de plus de 70 organisations et associations (Planning familial, CADAC, FSU...) avait pour but d'attirer l'attention sur les conséquences de la réforme hospitalière engagée par le gouvernement à marche forcée qui impose des restructurations de rentabilité et porte gravement atteinte à la santé publique, à l'accès aux soins et met en péril la pratique de l'IVG dans les centres hospitaliers. Une manifestation dynamique pour l'arrêt de ce démantèlement, la réouverture des structures de proximité, le maintien des centres d'interruption volontaire de grossesse.

Retraite : loi inacceptable

La loi porte donc à 62 ans l'âge de la retraite et à 67 ans celui du taux plein, une mesure inique et une régression sociale d'ampleur. Les fonctionnaires sont particulièrement visés. Baisse des traitements nets, attaque contre les plus basses pensions touchant le minimum garanti (près de la moitié des départs en retraite dans la territoriale), remise en cause du droit à une retraite anticipée pour les mères de trois enfants (qui concernent en moyenne 16 000 départs par an), malgré des aménagements à la marge. Des milliers de mères fonctionnaires vont quitter dans l'urgence leur activité professionnelle pour éviter une dégradation de leur pension. Les polypensionnés seront plus nombreux et il faudra attendre un rapport pour que soit traitée leur situation injuste ! La Cessation Progressive d'Activité, déjà attaquée par la loi de 2003 est supprimée, laissant les fonctionnaires en fin de carrière sans aucune solution en cas de difficultés ou d'épuisement.

La loi crée un comité de pilotage qui pourra formuler des propositions de baisse des pensions au nom de l'équilibre budgétaire et devra présenter en 2013 un rapport sur la mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels, dont la FSU conteste la pertinence.

Dure envers tous les salariés, particulièrement injuste envers les femmes, les jeunes, les métiers pénibles, cette loi ne sert que les intérêts financiers, donne des gages aux agences de notation, mais n'assure pas la pérennité du système par répartition. Bien au contraire, elle le fragilise en ouvrant la voie à l'épargne individuelle pour le plus grand profit des assureurs. La FSU demande son abrogation, l'ouverture d'un grand débat public et de réelles négociations.

Aide médicale d'État

Le Parlement a décidé de restreindre l'accès aux soins des étrangers (adultes) sans papiers qui devront dorénavant acquitter un « ticket d'entrée » annuel de 30 euros afin de pouvoir bénéficier de l'accès aux soins gratuits par le biais de l'AME* (215 000 personnes concernées). Cette mesure honteuse s'inscrit dans le discours démagogique d'une droite extrême qui en oublie la préservation de la santé publique. Elle va aggraver les renoncements ou retards d'accès aux soins, déjà très importants pour des personnes souvent victimes de maladies infectieuses liées à leurs conditions de vie.

* L'Aide Médicale d'État permet aux personnes en situation irrégulière disposant de ressources inférieures à 634 euros par mois de bénéficier de soins gratuits.

> PERTE D'AUTONOMIE

Réforme de la dépendance

Le risque dépendance, souvent appelé 5^e risque, concerne à la fois les personnes âgées (principalement de plus de 85 ans) et les personnes en situation de handicap.



© TRÉVIERS/INA

Le vieillissement de la population, la nécessité d'améliorer la prise en charge qualitative de la perte d'autonomie et d'en assurer un financement public pérenne, rend indispensable un débat sur sa prise en charge. Mais la dernière « réforme » du quinquennat a d'autres objectifs.

La prise en charge de la dépendance est complexe tant en terme de gestion que de financement, non prévu à l'origine de la sécu, avec des partenaires multiples, principalement sécurité sociale et État, mais de plus en plus collectivités locales, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). La dépense publique représente environ 1 % du PIB et devrait atteindre 2,4 % en 2040. Mais les ménages contribuent fortement, en particulier au titre des frais d'hébergement dans les Établissements d'héber-

gement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

C'est l'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie, créée en 2002, qui assure l'essentiel de la prise en charge. Versée comme la prestation de compensation du handicap par la CNSA aux départements, ceux-ci la financent en réalité aux 2/3. En raison de l'insuffisante contribution de l'État, les départements sont en difficulté. Et les inégalités sont fortes en raison du poids différent des populations âgées et de la richesse des collectivités. Le rapport de la commission des affaires sociales présidée par Valérie Rosso-Debord avance plusieurs pistes, notamment un recours sur succession pour accéder à une APA renforcée, mais qui ne serait plus versée aux personnes les moins fragilisées (GIR 4*). Surtout, il propose une assurance dépendance qui deviendrait obligatoire pour les plus de 50 ans, pour le plus grand profit du groupe Malakoff Médéric de Guillaume Sarkozy et consorts. Dans le contexte, les députés pourraient cependant mettre en sourdine ces propositions. Les logiques individuelles risquent en tout cas de prendre le pas sur la prévoyance collective. Un colloque inter-syndical est envisagé sur cette importante question.

ELIZABETH LABAYE

* Groupe Iso-Ressources 4 : niveau de dépendance la moins importante selon l'échelle fixée.

Quand l'Europe maternelle

Une directive européenne de 1992 fixait un seuil minimal de 14 semaines pour le congé de maternité. Mais les situations des États étaient restées disparates tant sur la durée du congé de maternité que sa prise en charge financière. Il fallait l'adapter aux évolutions sociales. Une nouvelle circulaire était donc indispensable. Malgré l'opposition forte des tenants de la logique comptable protestant contre le « coût » de l'allongement de la durée du congé, ceux qui exigeaient la priorité au bien-être de la mère et l'enfant, et mettaient en avant l'intérêt de favoriser la natalité ont gagné : le Parlement européen a adopté le rapport proposant 20 semaines de congé maternité rémunéré à 100 % du salaire (mais en laissant la rémunération des 4 dernières semaines varier selon les législations nationales), la création d'un congé paternité de 2 semaines et d'un congé d'adoption. La protection des femmes enceintes et jeunes mères a été étendue. La CES a salué ce succès, tout en regrettant les limites portées à la rémunération. Mais le gouvernement français s'est déjà dit opposé à cet allongement. Trop cher, selon la ministre de la famille ! Pour la FSU, cette directive est un pas positif. Une audience sera demandée à Nadine Morano pour exiger l'application de cette directive et exprimer les revendications en matière de politique familiale.

> EMPLOI

Seniors sur la touche

62 ans, 67 ans... le recul des bornes d'âge dans la réforme des retraites a été un facteur puissant de mobilisation. Pas étonnant quand on étudie de près la situation dans l'emploi de ceux qu'on appelle pudiquement les « seniors ». Selon l'UNEDIC, le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a augmenté de 16,6 % entre août 2009 et août 2010.



© CADIEU/NAVA

Selon une étude de la Dares (direction de l'animation, de la recherche et des statistiques), le taux d'emploi des 50-64 ans était en 2009 de 53,4 % : 57 % pour les hommes et 50,1 % pour les femmes. Entre 50 et 64 ans, 30 % des femmes et 6 % des hommes qui travaillent étaient à temps partiel en 2009.

Si les seniors ne représentent que 6,1 % des chômeurs, ceux qui sont au chômage ont toujours du mal à en sortir. Autre point noir, le nombre des seniors bénéficiant de mesures de retrait d'activité a baissé de 17 % en un an, que ce soit les entrées dans les dispositifs de retrait anticipé d'activité à financements publics (116 000 entrées sur l'ensemble de l'année, contre 280 000 en moyenne

par an de 2005 à 2007) ou les pré-retraites totales à financement public (7 000 entrées en 2009, soit 1 000 de moins qu'en 2008). Pourtant, ces dernières années, patronat et gouvernement n'ont eu de cesse d'en appeler à une augmentation du taux d'emploi des seniors (réforme des retraites de 2003, plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010, tutorat...) pour répondre aux objectifs fixés par les sommets de Lisbonne (mars 2000) et de Stockholm (mars 2001) : porter à 50 % le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

Toujours selon la même étude de la Dares publiée en septembre 2010, un salarié devient « âgé » à partir de 58,5 selon les employeurs ! C'est aussi l'âge effectif de sortie du marché du travail alors que les Français ne peuvent faire valoir leur droit à la retraite qu'à partir de 61,5 ans, en moyenne.

Alors que le MEDEF bataille pour relever encore l'âge du départ à la retraite, les entreprises cherchent plutôt à se débarrasser de leurs seniors, considérés comme trop chers et plus assez productifs. Et derrière l'affichage des plans et contrats divers, aucun dispositif légal, à ce jour, n'apporte de réelle contrainte au maintien dans l'emploi des seniors, alors qu'ils sont censés devoir travailler plus longtemps...

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Enquête de satisfaction Pôle emploi : taillée sur mesure

La direction générale de Pôle emploi a réalisé entre le 6 septembre et le 5 octobre 2010 une consultation auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises, enquête menée exclusivement par e-mail et écartant donc d'emblée les 45 % de demandeurs d'emploi sans adresse E-mail, justement les moins autonomes et les plus précieuses ! Le choix d'un tel échantillon n'est pas étonnant quand on sait le parti pris de la direction générale de favoriser les services à distance (SAD) au détriment des entretiens physiques, façon de pallier le manque de moyens et d'effectifs nécessaires à Pôle emploi.



© CADIEU/NAVA

Grève à Pôle Emploi et manifestation nationale

Le 9 novembre, à l'appel de CGT - CFDT - FSU - Solidaires - CFTC, les personnels étaient appelés à faire entendre leur colère, à rendre visible leur refus d'un inacceptable qui devient leur quotidien : des missions bradées, des qualifications bafouées, le public et le personnel brutalisés... Avec près de 50 % de grévistes, c'est le mouvement le plus suivi depuis la fusion ANPE-ASSEDIC. Ils sont venus nombreux devant leur direction générale à Paris pour dire leur exigence de réelles négociations nationales sur les missions et l'organisation du travail, d'un réseau opérationnel cohérent et de sites à taille humaine, pour ne plus subir le diktat des objectifs chiffrés et l'asphyxie par des charges de travail insupportables, pour la titularisation des CDD.

No money for Monet !

« Opération gratuite » pour l'exposition Monet au Grand Palais organisée le 4 novembre par l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FSU, SUD, Unsa du ministère de la Culture. En laissant passer gratuitement les visiteurs, l'intersyndicale entendait rendre visible sa contestation de la politique de suppression des emplois et des missions menées par Frédéric Mitterrand au ministère de la Culture. Opération réussie quand on sait qu'en six semaines, l'exposition Monet a déjà accueilli plus de 300 000 personnes, selon la Réunion des Musées Nationaux, organisatrice de l'exposition. Le nombre de visiteurs est en moyenne de 6 800 par jour !



> COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Asphyxie financière

Alors que le gouvernement peine à imposer sa réforme des collectivités territoriales, c'est l'asphyxie financière dont sont victimes les communes, départements ou régions qui préoccupe le plus les élus.



En effet, le désengagement de l'État à tous les niveaux oblige les collectivités à faire face à des dépenses insupportables, alors même qu'on leur demande de prendre leur part dans la réduction du déficit public. Départements et Régions sont confrontés à la forte diminution de leurs recettes fiscales propres suite à la suppression de la taxe professionnelle, leur budget dépendant davantage des transferts de l'État, dont le gouvernement a décidé le gel.

Une situation intenable qui les a conduit à s'exprimer à l'occasion des différents congrès qui se sont tenus récemment. Ainsi, les 102 présidents de conseils généraux réunis en Avignon en octobre ont exprimé leurs inquiétudes « quant à la dégradation des finances départementales liée au dynamisme des allocations universelles de solidarité versées pour le compte de l'État, à la perte d'autonomie

fiscale et au gel des dotations de l'État à l'égard des collectivités territoriales ».

Ils estiment n'avoir plus « aucune marge » et demandent des solutions pour assurer le financement des trois allocations de solidarité (APA, PCH et RSA) qu'ils versent pour le compte de l'État, et souhaitent notamment « qu'un véritable débat se tienne au Parlement pour que les termes de l'enjeu de la

solidarité nationale soient posés ». Cet « effet ciseaux » entre baisse de leurs recettes et augmentation de leurs dépenses peut mettre en péril leurs missions et notamment leurs dépenses pour les collèges.

Les régions, à l'occasion du congrès de l'ARF le 5 novembre, demandent quant à elles « un nouvel approfondissement de la décentralisation » afin de « garantir l'exercice de leurs compétences », « clarifier et moderniser les circuits de décisions », et « jouer pleinement la complémentarité ». Elles proposent pour cela l'instauration d'une Conférence État/Régions et une réforme de la fiscalité locale.

Enfin, les maires tiennent leur congrès du 22 au 25 novembre sur le thème « demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

Culture pour chacun... pas pour tous

Frédéric Mitterrand utilisait depuis un an le slogan d'une « culture pour chacun », il entend maintenant proposer comme une politique culturelle. Au ministère de la communication et de la culture, un document intitulé « Culture pour chacun – Programme d'actions et perspectives » circule. Qualifié de « projet », il semble plutôt s'agir de la future feuille de route des DRAC. S'abritant derrière une citation de Malraux, et considérant « le résultat décevant des politiques de démocratisation », le projet semble surtout répondre à la réduction des moyens généralisée. Derrière la dénonciation de l'élitisme, ne peut-on percevoir comme en Italie ou en Grande-Bretagne l'objectif de démanteler les institutions culturelles ? Pour la FSU, la mission du MCC doit rester la culture pour tous, celle d'un « tous ensemble » et pas d'un « chacun pour soi ».

Alliez éducation et protection de l'environnement

grâce au **Pack Ecole Batribox !**

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 800 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à 660 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 60 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement:

« Batribox, l'Eco Reflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.



les Mini Batribox

Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière [histoire, géographie, SVT, sciences et français] disponible sur www.batribox.fr.

Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation



borne sur pied

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Pour en savoir plus :
www.screlec.fr
www.batribox.fr



➤ PRÉCARITÉ

Un chantier est ouvert

Les propos présidentiels de janvier dernier évoquaient des mesures de « titularisation progressive » pour les personnels non titulaires. Depuis septembre, un chantier des « agents non titulaires » est ouvert.



Pour le Ministère, ces réunions avaient pour objectif d'améliorer les conditions de recrutement et d'emploi des agents non titulaires dans les trois fonctions publiques, de prévenir les situations de précarité et de favoriser l'accès des agents à l'emploi titulaire. Derrière ces grands mots, il s'agissait d'apporter des réponses pérennes à certaines situations d'agents non titulaires et d'encadrer les pratiques de recrutement des collectivités publiques à l'avenir. Ceci ressemblait plus à une adaptation du droit aux pratiques actuelles qu'à l'ouverture prioritaire d'un processus de titularisation favorisant la couverture de tous les emplois permanents par des fonctionnaires et limitant le recours au contrat pour des situations rigoureusement encadrées.

Pour la FSU, l'ensemble des personnels non-titulaires doit être concerné par ces réunions, sans exclure par exemple les assistantes maternelles et familiales ou les assistants de vie scolaire ou universitaire. Elle y intègre les personnels qui occupent des emplois de droit privé.

La FSU revendique en conséquence la garantie du réemploi des non-titulaires, l'arrêt du recrutement de contractuels et de vacataires et un plan de titularisation rapide, ouvert à tous les non titulaires en poste ou au chômage, prenant en compte les services effectués et élaboré selon des modalités et un calendrier adaptés à chaque secteur ministériel. Pour elle, le contrat à durée indéterminé (CDI) ne répond pas à cette exigence de titularisation puisqu'il organise une relation de travail pérenne en dehors des règles statutaires. Les personnels en CDI ne bénéficient pas de l'ensemble des garanties reconnues aux fonctionnaires tandis qu'ils sont soumis à la plupart des obligations statutaires.

Le Ministère a réintégré, en cours de route, la question de la construction de parcours professionnels et d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires. Le gouvernement souhaite présenter d'ici la fin de l'année un document qui ferait l'objet de négociations.

Élections dans les nouvelles directions déconcentrées

Fort taux de participation pour les élections qui se sont tenues en octobre dans les nouvelles directions de l'État, notamment les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Elles concernaient l'ensemble des personnels issus de différents départements ministériels et affectés dans ces directions, y compris les agents contractuels. Dans les DRJSCS, la FSU obtient 13,66 % des voix et obtient 14 sièges. Dans les DIRECCTE, le SNUTEFI-FSU fait 12,6 % et obtient 18 sièges.

La FSU entre dans le champ interministériel

Les 43 000 personnels des nouvelles DDI (Directions Départementales Interministérielles) ont voté pour leurs représentants le 19 octobre, en pleine mobilisation pour les retraites. Cette élection, dans un contexte difficile, est marquée par une participation de 75 %. Grâce à ses syndicats présents dans ce secteur (SYGMA, Sup-équip, EPA, SNEP, SNE, SNASUB, SNUCLIAS...) et de ses sections départementales, la FSU obtient 5,4 % et se place en cinquième position, devenant l'une des organisations syndicales représentatives des services départementaux de l'État aux côtés de la CGT, FO, l'UNSA et la CFDT. Ce résultat devrait aussi lui permettre d'obtenir un siège au CTP central auprès du Premier ministre qui discutera de la situation des personnels de l'ensemble des DDI.

Ce sont donc 68* représentant(e)s qui siègeront dans les CTP locaux des directions départementales de la Cohésion Sociale, de la Protection des Populations ou des Territoires pour défendre les revendications de salariés issus de différents ministères qui voient leurs missions et leurs acquis profondément attaqués, sous couvert de réorganisation territoriale de l'État. Dans ce secteur aussi la RGPP aggrave les conditions de travail des personnels et le service rendu aux usagers (suppressions de missions, d'effectifs, de moyens de fonctionnement...).

La FSU proposera aux autres organisations syndicales des DDI de continuer de développer les mobilisations en commun pour la défense du service public.

*23 sièges en DDCS, 14 en DDPP, 19 en DDCSPP, 12 en DDT(M).

> SERVICE VÉTÉRINAIRE

Sécurité sanitaire en danger

Est-il besoin, après les épisodes de la vache folle ou de la grippe aviaire, de démontrer l'utilité du service public vétérinaire ? C'est un garant essentiel de la protection des consommateurs. Pourtant, 120 suppressions d'emplois sont prévues dans le budget 2011 pour le seul secteur vétérinaire...



© RIVALDINA

La question posée aujourd'hui est bien celle de l'avenir de cette mission essentielle de santé publique et des moyens dont l'État va se doter pour l'assumer. Les scientifiques recommandent de ne pas baisser la garde et de rester vigilant, certaines maladies aujourd'hui disparues ou en voie de l'être peuvent très vite resurgir si on ne pratique plus un dépistage à l'abattoir, c'est le cas notamment de la tuberculose bovine.

Dans les Directions départementales de la Protection des Populations, les

agents du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de Pêche, assurent des missions essentielles au niveau de la sécurité alimentaire des consommateurs (inspection sanitaire des cantines scolaires, restaurants, supermarchés, dans les abattoirs et industries agroalimentaires, conchyliculture...), la santé et la protection animales (pharmacie vétérinaire, réseau d'épidémiosurveillance...), l'environnement (élevages ou industries agroalimentaires...).

Avec la réforme de l'État et la mise en place de la révision générale des poli-

tiques publiques (RGPP) la baisse des effectifs de fonctionnaires dans les différents services remet de plus en plus en cause les missions de service public dont certaines deviennent aléatoires, menaçant la protection des consommateurs.

L'inspection en abattoir est réglementée et doit être effectuée par des fonctionnaires qualifiés (Techniciens et vétérinaires). Pourtant, on assiste à une tentative larvée de privatisation de l'inspection en abattoir, sous couvert de faire face à la pénurie de personnels. Il est ainsi question de transférer l'inspection de 1^{er} niveau aux abattoirs en échange de baisse de la taxe sanitaire.. Déjà des programmes pilotes sont lancés, dans la filière volaille notamment. Le porc et le veau devraient suivre rapidement. Or, qui d'autre qu'un service d'État indépendant peut garantir au consommateur la salubrité des denrées d'origine animales ? Une politique de la sécurité alimentaire qui consisterait à transférer une partie des missions de contrôles à des organismes tiers voire aux industriels eux-mêmes constitue un vrai danger !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Parcs nationaux : la mauvaise farce du « Père Noël » !

En septembre, le ministre de l'environnement Jean-Louis Borloo annonçait comme « cadeau de Noël » la création prochaine du parc national des Calanques. Un parc de plus, des moyens humains et financiers en moins.

Pour 2011, avec un 10^e parc national et une nouvelle mission de création de parc (Bourgogne - Champagne) à financer en plus, le Ministère diminue le budget global des parcs nationaux existants de 6 millions d'euros et de 19 postes. Soit le budget de fonctionnement et près du quart des effectifs d'un parc national actuel. Et ceci seulement pour 2011, les budgets suivants (2012 et 2013) devant être de la même eau.

À l'échelle du pays, c'est une décision dangereuse pour la biodiversité, dont une grande partie est représentée dans les parcs nationaux, et dont la préservation réclame une veille de tous les jours, au plus près des espèces, des milieux et des acteurs. Une attaque budgétaire aussi sévère contre les parcs nationaux, symboles de la protection de la nature, labellisés par l'Union mondiale de la nature, a de quoi inquiéter pour les autres structures de l'État en charge de l'écologie et du développement durable, les services comme les établissements publics.

La naissance dans ce contexte de la future Agence de la Nature., sous les augures de la RGPP et de postes fournis par un jeu de chaises musicales au sein du Ministère, paraît bien mal engagée.

➤ FORMATIONS TECHNOLOGIQUES

Les lycées protestent



© BILAL/NAVA

Le SNES a organisé le 21 octobre une journée de protestation pour une autre réforme du lycée et le maintien de la voie technologique dont les différentes séries ont permis, à partir des années soixante-dix, d'augmenter sensiblement le nombre de bacheliers grâce à une pédagogie organisée autour de travaux d'atelier, de travaux pratiques ou dirigés en groupe. Chacune d'elles offre des perspectives de poursuites d'études courtes (BTS ou DUT) attirant des élèves qui ne se sentent pas prêts, en fin de Troisième, à envisager des études à trop long terme. L'objectif d'un diplôme à bac + 2 leur permet ainsi de prendre confiance en eux et constitue un

tremplin vers d'éventuelles poursuites d'études au-delà.

Or, la réforme en cours du lycée remet en cause la place des séries technologiques avec, en seconde, des enseignements d'exploration technologiques qui, par leurs horaires réduits et leurs contenus, réduisent la visibilité de la voie technologique pour les jeunes. Dans la réforme des séries technologique industrielle (STI), de laboratoire (STL) et d'Arts Appliqués, le travail pratique autour de l'objet technique disparaît complètement pour faire place à une « conceptualisation » déconnectée des champs technologiques.

Les nouveaux programmes confirment la dénaturation des formations avec une coupure entre enseignements généraux et systèmes techniques étudiés. Ces contenus peu intéressants ou attractifs risquent de détourner de nombreux jeunes de ces formations. Des enseignants se voient déjà proposer des reconversions aléatoires, en prévision des suppressions massives de postes.

La voie technologique a fait la preuve de son efficacité en permettant à de nombreux jeunes, notamment de milieux populaires, d'accéder au baccalauréat et de poursuivre des études.

Sa spécificité aux côtés de la voie générale et professionnelle doit être maintenue.

MONIQUE DAUNE

Ubuesque !

Des professeurs des écoles en « surnombre budgétaire », qui occupent dans les écoles des missions utiles de soutien aux élèves, de formation ou de remplacement, sont invités à assurer des suppléances dans le second degré.

Cette situation ubuesque est la conséquence directe de la pénurie de moyens organisée dans l'Éducation nationale depuis 2007 et du recrutement insuffisant d'enseignants du second degré.

Opposés à ce bricolage qui nie les identités professionnelles, les spécificités des formations et des métiers et les règles statutaires, les syndicats de la FSU ont demandé au ministre d'annuler cette disposition et de revenir sur son projet de suppression de 16 000 postes d'enseignants pour 2011.



© CADIEU/NAVA

Rapport du HCE sur le collège

Le dernier rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur le collège s'appuie sur une description délibérément noircie et biaisée de la situation actuelle pour faire une quinzaine de recommandations regroupées autour de trois objectifs : construire l'« École du socle commun », refonder le statut et la formation des enseignants, rendre les établissements scolaires plus autonomes.

Il reprend ainsi et prolonge les préconisations des rapports « Gresperrin » et de la Cour des Comptes d'avril et mai dernier.

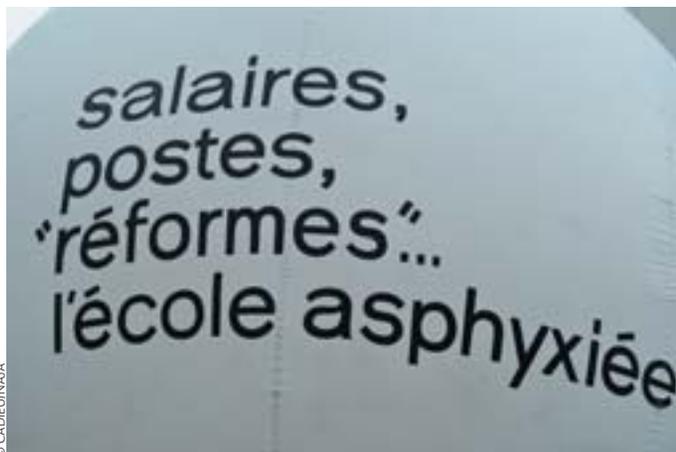
Les rapporteurs semblent guidés par une seule idée : le concept de collège « unique » est juste mais ce collège serait en échec parce qu'il aurait été conçu sur le modèle du lycée et s'appuierait sur des connaissances disciplinaires de haut niveau pour préparer les élèves à prolonger leurs études au-delà de la Troisième.

La recomposition globale du système éducatif qu'ils recommandent serait donc la suivante :

- une école de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, regroupant l'école élémentaire et le collège, pour dispenser une formation limitée au socle commun et orienter une part significative des élèves vers des formations professionnelles ou la vie active ;
- un lycée constituant le premier étage d'une deuxième étape – non obligatoire – du système éducatif pour conduire 50 % des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur. Le statut des enseignants exerçant en collège serait ainsi déconnecté de celui des enseignants exerçant en lycée pour se rapprocher de celui des enseignants de l'école primaire (formation, missions et temps de présence). La FSU combat un tel projet porteur de régressions pédagogiques et culturelles. Elle y oppose un système éducatif s'assignant comme objectif un haut niveau de formation pour tous les jeunes, fondé sur une culture commune exigeante.

> ACTION

Un budget contre l'École



© CADÉUNAJA

Le projet de budget 2011 pour l'Éducation nationale confirme et aggrave les orientations de ces dernières années, qui tournent le dos à la réussite de tous les jeunes. Avec 16 000 suppressions de postes, alors qu'on attend une hausse des effectifs élèves, c'est même l'un des pires qui ait jamais été imposé.

Augmentation du nombre d'élèves par classe, suppressions de filières et d'options, réduction de l'offre éducative, formation continue sacrifiée, services administratifs pressurisés : tous les moyens seront « bons » pour réaliser des économies, dont la mise en œuvre est laissée à la responsabilité des Recteurs.

La FSU s'est donc adressée aux organi-

sations syndicales de l'éducation, examiner les conditions de la riposte. C'est finalement dans le cadre du collectif « Une école, notre avenir », que des premiers rendez-vous d'action ont été programmés.

Ainsi, à l'occasion du débat et du vote du budget du ministère de l'éducation nationale, le collectif s'adressera aux présidents des

groupes parlementaires.

Par ailleurs les organisations ont retenu l'idée d'un tract commun pour sensibiliser la population sur les conséquences des choix budgétaires du gouvernement en matière d'éducation.

Enfin le principe d'une mobilisation nationale à la fin du mois de janvier 2011 a été arrêté, avec des modalités qui resteront à définir collectivement. La FSU a proposé l'organisation d'une manifestation nationale. Elle fera état par ailleurs, de ses propres propositions pour l'éducation, notamment à l'occasion du Salon de l'éducation et lors d'une initiative spécifique qui devrait se tenir au cours au printemps 2011.

CLARA CHALIGNY

Salon de l'éducation

Du jeudi 25 au dimanche 28, comme chaque année fin novembre, le salon de l'éducation, événement de La Ligue de l'enseignement, réunira Porte de Versailles à Paris toute la communauté éducative autour d'animations, de démonstrations, de débats et de rencontres. La FSU et ses syndicats enseignants y seront présents pour y présenter leurs actions et leurs outils. Parmi les nombreux débats, à ne pas rater : vendredi 26 de 11 h 45 à 12 h 30, « la voie technologique : une dynamique de démocratisation du système éducatif », organisé par le SNES, et samedi 27 de 14 h 30 à 16 heures un débat à l'initiative du SNUipp, avec Serge Boimare (directeur de l'institut Claude Bernard à Paris) et Jean-Jacques Guillaumé (professeur à Paris-Descartes) sur le thème « ces enfants empêchés d'apprendre ».

La France peut elle se passer de recherches en éducation ?

Alors qu'en avril le ministre de l'éducation se déplaçait à Lyon pour un colloque de l'INRP et en faisait l'éloge, c'est aujourd'hui à une vente à la découpe qu'il semble destiner l'institut. Jamais discuté avec les personnels, l'intégration à l'École Normale Supérieure semble répondre aux restructurations pilotées par les seuls objectifs de restrictions budgétaires, tout en satisfaisant certaines volontés d'en finir avec... la pédagogie ! La particularité de l'INRP a toujours été d'associer des enseignants de terrain aux recherches des universitaires. L'impact de ses travaux, s'il n'est pas facilement évaluable, n'en est pas moins important dans l'évolution des pratiques. Vendredi 5 novembre, lors d'une conférence de presse à Paris, relayée à Lyon et Rouen, en présence des organisations syndicales (FSU, Sgen, Unsa), de Sauvons la recherche et d'associations de spécialistes (Irem, APMEP, APLV...), Luc Trouche, au nom des personnels de l'INRP, demandait que soient maintenues l'autonomie comptable et la personnalité juridique de l'institut. Pour 2011, le budget de l'INRP intégrant celui de l'ENS Lyon, l'institut perdrait toute indépendance ainsi que sa tutelle interministérielle. Les chercheurs ont rendu publiques les 3 800 signatures à l'appel* contre la dissolution de l'INRP et pour que l'institut ait les moyens humains et financiers de développer ses missions au service de la recherche, de l'éducation et de la formation... aucun autre établissement en France n'offrant un service comparable.

*À signer en ligne : www.sauvonslarecherche.fr

Débuts difficiles

Depuis septembre, la question des stagiaires enseignants qui débute sans formation pour la plupart reste des plus sensibles.

Conséquence de la réforme, et de restrictions budgétaires, les lauréats des concours de la session 2010 sont désormais placés devant des classes dès la rentrée, à plein-temps, au lieu de bénéficier d'une année de formation en alternance assurée par l'IUFM. Les nombreux témoignages de jeunes enseignants font part de leurs difficultés face à une telle entrée dans le métier, notamment pour les stagiaires du second degré qui ont pris la mesure

nance assurée par les IUFM l'année suivant leur recrutement par concours, est une véritable catastrophe en terme de professionnalisation et chacun aura bien compris, qu'au-delà du déni des métiers et de la grande difficulté dans laquelle on place les futurs enseignants.. de tels choix manifestent, au nom des économies budgétaires, un mépris certain des élèves.

Stress débutant

Le 20 octobre, le SNES avait organisé une journée nationale d'expression des professeurs stagiaires. Les jeunes enseignants y ont témoigné de leur stress et de leur fatigue, de la surcharge de travail, du sentiment d'isolement, de la difficulté à rencontrer les tuteurs, de l'insuffisance de formation... Selon une enquête de l'organisation syndicale, 84 % des stagiaires ont un temps de service devant élèves supérieurs à 15 heures par semaine, près de 50 % étant à 18 heures, soit un service complet. Préparation des cours, correction des copies, gestion de classe, réunions de formation... le temps de travail explose! Passer deux heures pour préparer une heure de cours est monnaie courante pour 67 % des stagiaires, le temps de travail hebdomadaire dépasse 45 heures pour 56 % d'entre eux, certains avouent avoir demandé un congé maladie pour

rattraper leur retard... Pour quelques-uns, le rêve serait d'étaler cette année sur deux ans. Ils déplorent ne pouvoir prendre du recul par rapport à leurs pratiques et constatent le rétrécissement de leur vie personnelle... Concernant les affectations, 20 % des stagiaires seraient dans des établissements classés « éducation prioritaire », 18 % dans des classes à examen. 82 % d'entre eux ont plus de 4 classes en charge. Si 90 % des stagiaires ont un tuteur, pour 40 % il n'est pas dans l'établissement, et même, pour 5 % pas dans la même discipline!

Trop seuls

La formation hors tutorat est extrêmement réduite : rien ou moins d'une semaine depuis la rentrée pour les trois quarts des stagiaires! Pourtant, la quasi-totalité des futurs enseignants (95 %) témoignent de leur besoin de formations... Pour l'EPS, les stagiaires sont un peu mieux armés par leur parcours antérieur, mais cela reste très loin d'être satisfaisant!

En comparaison, les futurs professeurs des écoles ont été plutôt privilégiés, malgré la disparition de l'année de formation professionnelle. La plupart des Inspecteurs d'Académie ont respecté la circulaire et les stagiaires ont donc, le plus souvent, commencé l'année en pratique accompagnée auprès de maîtres formateurs ou de maîtres d'accueil temporaires. Le SNUipp a également enquêté auprès des futurs PE. Ils ont, en majorité, pris la classe en charge, seul, après une semaine d'observation et de pratique accompagnée, ce qui leur semble, le plus souvent « au bon moment ». Ils n'en jugent pas moins l'aide apportée en début d'année insuffisante pour le plus grand nombre, traduisant ainsi leur demande de formation. Cette forme d'accompagnement leur a paru nécessaire, et ils sont 74 % à souhaiter d'autres périodes de pratique accompagnée au cours de l'année. Les entretiens suite aux séances en classe avec le tuteur maître formateur les aide, disent-ils,



© CADIEU/ANVA

Il n'y a plus d'alternance en IUFM.

de plein fouet dès cette année. Pour les professeurs des écoles stagiaires, la mise en route a été moins brutale, une circulaire ministérielle de janvier 2010 permettant de les affecter en « doublette » avec un enseignant expérimenté, souvent un maître formateur jusqu'aux vacances d'automne. Il n'en demeure pas moins que pour tous, la fin d'une formation en alter-

Négociations en perspective ?

Le ministère s'est engagé à ouvrir, en décembre, des réunions de travail avec les organisations syndicales. Les bilans convergent pour dénoncer les conséquences désastreuses de la réforme.

L'urgence sera à faire accepter, pour cette année, davantage de formation et à la prolonger sur l'an prochain pour cette génération d'enseignants. Il faudra aussi peser pour que, dès l'an prochain, les dispositifs soient revus pour la mise en œuvre d'une véritable formation professionnelle en alternance. Les stagiaires de cette année sont tri-

butaires d'une année de transition dans la mise en œuvre de la réforme, puisqu'ils ont commencé leur parcours sous l'ancienne formation et la terminent sous les conditions de la réforme. Néanmoins, la mise en place des masters dans les universités confirme les pires craintes formulées depuis 2007... et les prochains lauréats ne seront pas davantage formés au métier. C'est donc l'ensemble du cadrage national de la formation qui est à redéfinir. Apprendre est un métier qui s'apprend... seul le ministre semble encore l'ignorer.



© CADIEU/NAJA

3 questions à Jean-Louis Auduc « Une grande souffrance »



Jean-Louis Auduc,
directeur adjoint de l'IUFM
de Créteil.

d'abord à comprendre leur pratique, puis à acquérir des gestes professionnels, à travailler leur posture en classe et à prendre confiance. La question de la relation aux élèves est encore relativement faible au regard de ces autres urgences. La préparation de classe se révèle de « lourde » à « beaucoup trop lourde » pour la quasi-totalité des stagiaires ayant répondu à l'enquête. Mais c'est bien sûr, lors de la deuxième période, lorsque les PE stagiaires seront seuls dans leur classe que les difficultés liées à l'exercice du métier au quotidien et dans la durée vont se révéler... et qu'ils se retrouveront dans la situation de leurs camarades du second degré, sans doute un peu mieux outillés du fait des premières semaines « accompagnées ».

Les bilans convergent pour dénoncer cette réforme aux conséquences désastreuses. Les inspecteurs d'académie eux-mêmes sont dans le doute... Le ministère s'est engagé à ouvrir, en novembre, des réunions de travail avec les organisations syndicales. L'urgence... et le bon sens serait de revenir à un service réduit et une formation initiale digne de ce nom. Dans l'immédiat, une réduction de service d'au moins un mi-temps nous semble une exigence plus que réaliste.

Avez-vous des éléments pour apprécier la manière dont se sont passées ces premières semaines à l'échelle du pays ?

Oui, il y a des disparités très importantes selon les académies, les départements et entre les différentes disciplines. Tout cela vient de l'absence dans le texte du cadrage en termes de contenus de la formation et d'horaires. Les disparités concernent aussi bien les horaires du service dans l'établissement, que la durée de la formation ou la présence ou non d'un tuteur dans l'établissement...

Quelles sont les principales difficultés auxquelles les stagiaires sont confrontés ?

Les conditions actuelles d'entrée dans le métier des stagiaires ne sont pas de

bonnes conditions qui leur permettront d'acquérir les gestes professionnels indispensables. Il y a une grande souffrance chez nombre de stagiaires. La situation la plus dramatique concerne le collège où un nombre très important de stagiaires ont leur tuteur dans un établissement quelquefois éloigné. Face à la découverte de ce niveau spécifique, le jeune n'a plus le sas que représentait la seconde année d'IUFM. Certes, le ou la stagiaire faisait peser son ressentiment sur cette structure « briseuse de rêves » par rapport au métier attendu, mais qui évitait bien des démissions...

Un autre indice m'inquiète également : la chute très forte dans la plupart des académies des présents aux épreuves écrites des concours de l'automne

2010, par rapport au nombre d'étudiants inscrits en juin.

Que peut-on envisager pour la suite de l'année ? Que pourrait-on exiger ?

Il est absolument nécessaire qu'il y ait une vraie entrée progressive dans le métier enseignant et que l'année de stage soit une véritable année d'alternance, y compris pour les stagiaires 2010-2011.

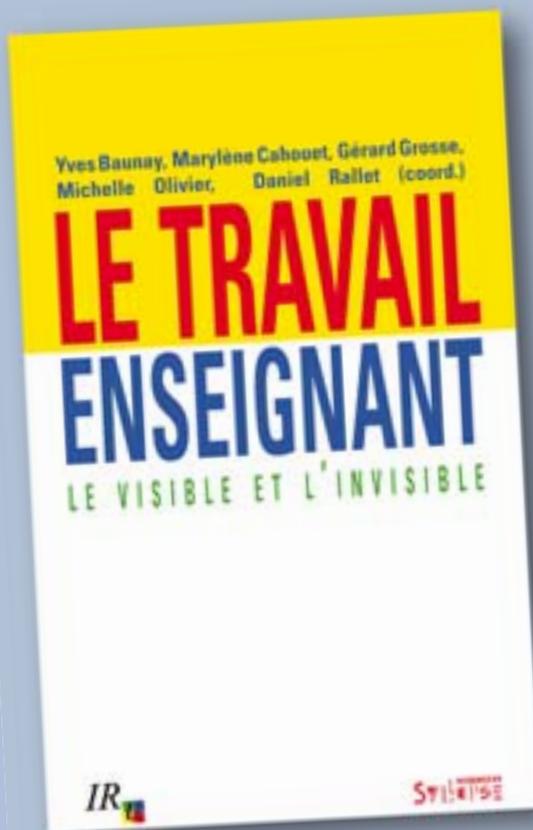
Le ministre de l'éducation nationale, en proposant des masters professionnels par alternance, fait le constat de l'échec du modèle proposé à la hussarde de non-formation professionnelle des enseignants.

LE TRAVAIL ENSEIGNANT

LE VISIBLE ET L'INVISIBLE

Table des matières

Introduction	Expériences et savoirs
1 ^{re} partie	Le travail enseignant et ses enjeux
Verbatim	Témoignages d'enseignants
Chapitre I	<i>L'expérience permet-elle de limiter les effets de l'âge en fin de carrière? Le cas des enseignantes de maternelle.</i> Dominique Cau Bareilles
Chapitre II	<i>Des difficultés ordinaires du travail à la souffrance au travail: reconsidérer un métier déstabilisé par la critique.</i> Françoise Lantheaume et Christophe Hérou
Chapitre III	<i>Les enseignants face aux réformes. Des syndicalistes de la FSU et des chercheurs de l'Institut analysent les effets des réformes sur le travail enseignant dans les différents secteurs de l'éducation.</i>
2 ^e partie	Transformer le travail enseignant
Chapitre IV	<i>Santé au travail et pratiques syndicales.</i> Corinne Gaudart
Chapitre V	<i>Peut-on affronter la crise de réalisation du travail quotidien?</i> Jean-Luc Roger
Chapitre VI	<i>Le syndicalisme face aux défis du travail. Des syndicalistes font part de leurs expériences syndicales dans le champ du travail, analysées par</i> Cécile Briec
Chapitre VII	<i>Agir sur le travail enseignant: une urgence syndicale.</i> Yves Baunay
Postface	Bernadette Groison



Prix : 8 €

Frais de port :

- à partir de 2 livres : 2 €
- à partir de 5 livres : 4 €
- à partir de 10 livres : 8 €

À COMMANDER

à l'Institut de Recherches de la FSU
104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Protection sociale



On tire sur l'ambulance !

Alors que le rôle joué par la protection sociale en France comme amortisseur de la crise avait été relevé par tous les politiques, elle continue à être victime de la RGPP et de la lutte bornée contre des déficits creusés en partie par les politiques gouvernementales.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Pendant que les effets dévastateurs de la crise se font sentir dans des cercles de plus en plus larges de la population, l'État - Providence reflue sous les coups de boutoir des libéraux, même si globalement la protection sociale reste encore en France très étendue.

C'est au nom des déficits que les principales mesures de régression sont prises depuis plusieurs années. Des déficits dont la cause est bien identifiée : salaires qui stagnent, chômage de masse. S'y ajoutent les exonérations de cotisations. Mais pour s'en prendre au système il est plus facile de culpabiliser les assurés, fraudeurs potentiels du congé maladie, et arnaqueurs des allocations familiales, chômeurs soupçonnés de ne pas chercher de travail, salariés coupables de vouloir prendre leur retraite à 60 ans alors que

leur espérance de vie a augmenté! Tous coupables! Il faut donc les responsabiliser, et pour cela créer des franchises, des forfaits, augmenter les contrôles, diminuer les indemnités chômage, et contraindre par la loi les salariés à prendre leur retraite plus tardivement, même s'ils ont été mis à la porte des entreprises. Dans le même temps, rien n'est exigé du patronat pour combattre la pénibilité au travail dont on sait qu'elle est responsable de l'explosion des TSMS, risques psycho sociaux et maladies professionnelles. Tandis qu'on ferme des maternités ou des hôpitaux de proximité au nom de l'efficacité, rien n'est fait pour sanctionner les ruineux dépassements d'honoraires de certains médecins.

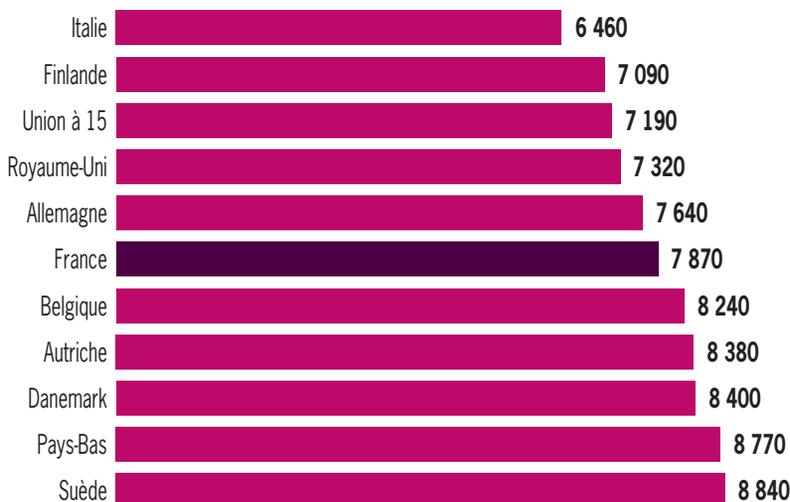
L'obsession des agences de notation, la servilité face aux critères européens (oubliés lorsqu'il s'agissait de sauver les banques) sont revenues en force lorsqu'il s'est agi de la réforme des retraites du PLFSS et bientôt du financement de la dépendance. La politique familiale elle-même, longtemps un fleuron de la droite, vit des jours difficiles sous la férule de Nadine Morano.

La France consacre une belle part de son PIB à la protection sociale (un peu plus de 30 %), dépassant la Suède, mais en volume de prestations, elle se place au 6^e rang des pays européens. Le problème n'est donc pas tant la dépense elle-même que des choix économiques qui sont faits, du chômage qui plombe les ressources de la sécurité sociale, dans un pays qui produit moins de richesses. En réalité la protection sociale n'est pas qu'un coût mais un investissement social et un apport en terme d'emplois. Comme les services publics, la protection sociale est notre richesse à tous. Elle est le capital que chacun possède, dans son berceau.

Les logiques qui visent à transférer sur les individus une part croissante de la dépense, comme celles qui tendent à mettre sous condition de ressources une part des prestations, ou qui visent à travers à des projets de type bouclier sanitaire à réserver aux plus démunis (et encore) une couverture de base, laissant aux autres le soin d'assurer leur propre protection, mettent en péril la sécurité sociale.

Le financement en

Prestations de protection sociale par habitant en 2007, en parité de pouvoir d'achat, en euro.



Source : Eurostat

La protection sociale s'appuie pour l'essentiel sur les cotisations. Mais les politiques économiques ont peu à peu modifié la donne.

La solidarité se fonde sur la resocialisation de la richesse face à certains risques de la vie que l'individu ne peut assumer individuellement. Et socialiser la richesse, c'est la répartir dans des activités jugées collectivement utiles en fonction des besoins sociaux et des contraintes écologiques.

La protection sociale s'appuie pour l'essentiel sur des cotisations. Pour l'assurance-maladie, l'instauration de la CSG en 1992 modifie ce financement en le fiscalisant mais en taxant pratiquement tous les revenus. On a également élargi le financement par l'affectation à l'assurance-maladie du produit de diverses taxes. Mais en même temps, au nom de politiques d'emploi, de larges exonérations de cotisations, en particulier sur les bas salaires, ont été accordées au patronat (30 Md€ en 2008) et la dette de l'État envers le régime général est estimée à 4 Md€. Les cotisations représentent moins de 60 % des recettes de l'assurance-maladie.

Le problème majeur aujourd'hui est celui du partage entre le financement socialisé public (cotisation ou impôt) et le financement individuel par les personnes ou leurs assurances complémentaires.

« Complémentaire pour tous »

Insidieusement on est ainsi passé de l'exigence d'une assurance-maladie obligatoire pour tous, à l'exigence d'une « complémentaire pour tous », prenant ainsi acte d'une insuffisance de la « sécu » et renonçant à conquérir ou reconquérir de nouveaux droits. Jean-François Chadelat avait détaillé il y a quelques années une boîte à outils organisant un premier panier de soins financé par l'AMO, (assurance maladie obligatoire, complété par l'AMC (assurance maladie complémentaire) également obligatoire, et un 3^e étage facultatif pour les chanceux qui pouvaient payer. Si ce rapport n'a pas été directement validé, il s'agit pour les

question

Une longue bataille sociale

libéraux, d'amplifier le processus de désengagement, de diminuer toujours plus la dépense socialisée, d'afficher des baisses de prélèvements obligatoires, et donc de créer un marché concurrentiel des complémentaires, ce qui promet de nouvelles régressions et de nouveaux transferts de charge vers les individus.

100 % de prise en charge

C'est parce que la sécurité sociale est obligatoire qu'elle peut être solidaire (contribution en fonction des revenus, prestations en fonction des besoins de santé, de famille...). C'est pourquoi la FSU estime aussi que la sécu devrait pouvoir couvrir les besoins utiles et nécessaires, aller vers 100 % de prise en charge des dépenses de santé. En tout état de cause il faudra des financements nouveaux pour revenir sur les régressions notamment en médecine de ville, développer l'hôpital public, financer une politique de prévention et pour permettre un égal accès aux soins. On doit mieux utiliser les ressources de la sécurité sociale, en luttant contre la surconsommation médicamenteuse liée au poids du lobby pharmaceutique, au rôle des visiteurs médicaux dans la prescription, en développant la formation continue des praticiens, la prévention, en améliorant les conditions de travail, en donnant mettant en œuvre des politiques réelles d'amélioration de l'environnement responsables de nombreuses maladies...

Pour financer la protection sociale, il faut rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, qui a baissé de dix points en un quart de siècle. Créer de l'emploi, et augmenter les salaires, revenir sur les exonérations de cotisations, augmenter la part patronale des cotisations sociales, taxer les profits financiers non réinvestis pouvant abonder les cotisations sociales, faire contribuer le capital et le patrimoine... Des pistes que le gouvernement refuse d'envisager, d'où des rafistolages à chaque PLFSS qui pèsent sur les assurés sociaux sans résoudre les problèmes et des lois régressives que nous combattons.

La protection sociale est le fruit d'une conquête, d'un cheminement conflictuel qui émerge au XIX^e siècle, et se poursuit dans la première moitié du XX^e siècle. Les affrontements politiques et sociaux transforment peu à peu ce qui relevait de l'assistance, proche de la charité, (qui permettait des formes de contrôle social sur les pauvres, les « classes laborieuses ») à l'assurance « sociale », fondée sur les droits sociaux et les solidarités. C'est le programme du Conseil National de la Résistance à la Libération qui institue le pacte social globalement encore en vigueur : le patronat assume la hausse du coût salarial nécessaire au financement de prestations conséquentes, en contrepartie de quoi il peut disposer de la main-d'œuvre nécessaire (le travailleur et sa famille en « bon état ») dans la période de reconstruction. Tout n'est pas prévu, des remboursements de lunettes aux frais dentaires ; la femme est perçue comme épouse et mère plus que comme travailleuse et le système dit bismarckien fonctionne dans un contexte de plein-emploi. *Mais ce qui est fondamental, c'est que l'ordonnance du 4 octobre 1945 inscrit dans le droit les garanties collectives nécessaires, leur financement et leur gestion, sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».* Progressivement la protection sociale s'universalise et s'étend mais sous les coups de boutoir des politiques libérales, elle voit depuis quelques années son périmètre remis en cause et le rôle des complémentaires santé ou de l'épargne individuelle croître, mettant en péril l'égalité ; d'autre part les politiques tentent de substituer les logiques d'assistance pour quelques-uns, à l'universalité de l'assurance.

Progressivement la protection sociale s'universalise et s'étend mais sous les coups de boutoir des politiques libérales, elle voit depuis quelques années son périmètre remis en cause et le rôle des complémentaires santé ou de l'épargne individuelle croître, mettant en péril l'égalité ; d'autre part les politiques tentent de substituer les logiques d'assistance pour quelques-uns, à l'universalité de l'assurance.

Progressivement la protection sociale s'universalise et s'étend mais sous les coups de boutoir des politiques libérales, elle voit depuis quelques années son périmètre remis en cause et le rôle des complémentaires santé ou de l'épargne individuelle croître, mettant en péril l'égalité ; d'autre part les politiques tentent de substituer les logiques d'assistance pour quelques-uns, à l'universalité de l'assurance.

Une couverture en baisse

Entre 2001 et 2009, les coûts directs de santé dans le budget des ménages, hors cotisations sociales à l'assurance-maladie, mais intégrant les cotisations aux complémentaires, ont augmenté de 40 % à 50 % en moyenne, selon un Livre blanc sur l'avenir de l'assurance-maladie publié par le cabinet de conseils Jalma. En moyenne, ces coûts représentent 5,4 % du revenu disponible des ménages : dépassements d'honoraires, franchises, forfaits, médicaments en partie déremboursés, tarifs des complémentaires...

En fait si la couverture globale par la sécu reste toujours au-delà de 75% (75,5 % en 2009 comme en 2008, un léger tassement par rapport à la décennie 1995-2005 où la part SS était restée stable, autour de 77 %) les « reste à charge » pèsent particulièrement sur la médecine de ville et déstabilisent l'attachement à la sécurité sociale. Mais on doit aussi remarquer que malgré la prise en charge à 100 % de 8 millions de personnes en ALD (60 %



des dépenses de l'assurance-maladie), les plus gravement malades ont aussi les restes - à charge les plus élevés : la double peine donc.

Et les inégalités croissent selon que l'on a souscrit un contrat individuel à une assurance privée ou un contrat collectif d'entreprise, ou une adhésion à une mutuelle. Les jeunes, les précaires et les retraités sont davantage pénalisés. Ces difficultés entraînent des renoncements aux soins : ainsi, depuis un an, 15 % des chefs de ménages âgés de 16 à 25 ans ont renoncé à des soins pour raisons financières, et c'est le cas de 40 % des jeunes sans complémentaire.

Les agences régionales de santé

Les ARS ont été créées par la loi du 21 juillet 2009 (HPST).

Elles rassemblent au niveau régional et au sein d'une structure unique, plusieurs organismes autrefois indépendants et chargés de missions spécifiques : directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS), agences régionales de l'hospitalisation (ARH), groupements régionaux de santé publique (GRSP), Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), missions régionales de santé (MRS) et volet hospitalier de l'assurance maladie. Concrètement, l'ARS met sous tutelle de l'État déconcentré l'Assurance maladie et limite donc le poids des partenaires sociaux faiblement représentés par ailleurs dans les ARS.

Elle est chargée de l'organisation de l'offre de soin (ouverture ou fermeture d'hôpitaux, de cliniques, de maisons d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées) et de la mise en œuvre des politiques de santé publique (veille sanitaire, contrôle des établissements...).

Chaque ARS dispose d'un Conseil de Surveillance, composé de représentants de l'État, des collectivités locales, des partenaires sociaux, de l'Assurance Maladie, des usagers. Une Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie (CRSA), organisme consultatif, est en outre mise en place.

Officiellement créées pour « moderniser » la gouvernance de « l'offre de soin » au niveau des territoires, les ARS, par leur composition et le rôle qui leur est assigné sont un outil permettant de nouvelles restrictions budgétaires en matière de politiques de santé publique.



© CADELUNAIA

Pas de charité pour



© TRÉVIERINAIA

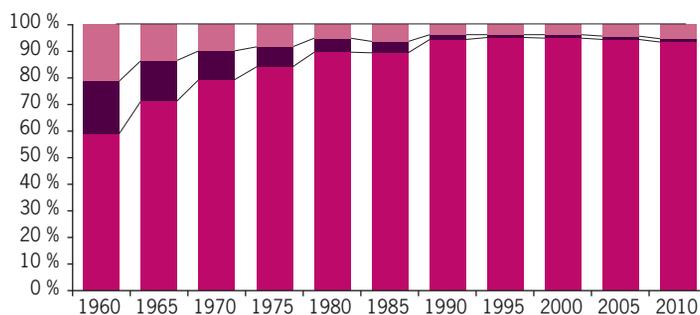
Si on nous l'envie à l'étranger pour la qualité de ses soins, l'hôpital public est considéré en France, surtout par le gouvernement, comme une source de dépenses insupportables doublée d'une organisation obsolète.

La loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoires) a donc essentiellement engagé une réforme de la gouvernance des hôpitaux. Elle a notamment ouvert le recrutement des directeurs d'établissements de santé à des non-fonctionnaires. Ces derniers n'étaient déjà plus des médecins, ils deviennent maintenant de

véritables « patrons », chargés de rationaliser le fonctionnement de l'établissement, assistés en cela d'un « directoire » dont ils nomment les membres, et ne devant rendre des comptes qu'au directeur de l'ARS (voir ci-contre).

Et les outils ne manquent pas pour engager cette politique : possibilité

Part (en %) du financement total de l'hospitalisation publique



Privé	21,3	13,6	9,6	8,5	5,5	6,6	4,2	4,1	4,2	4,7	5,6
État et CMU-C	19,9	15,3	11,4	7,7	5,4	4,6	1,8	1,4	1,4	1,3	1,5
Sécurité sociale	58,8	71,0	79,0	83,9	89,1	88,8	94,0	94,5	94,5	94,0	92,9

Source : www.irdes.fr

l'hôpital

de confier des missions hospitalières publiques aux cliniques privées, (notamment la permanence des soins, les urgences, la recherche...), de recourir à des fonds privés, de recruter des praticiens par voie contractuelle...

De fait, cette loi supprime les dernières barrières entre les secteurs public et privé, tout en laissant à ce dernier, la possibilité de se positionner sur les créneaux le plus rentables. Si les dépenses de santé ont augmenté, cela est davantage dû à la médecine de ville qu'à l'hôpital public dont la part dans les dépenses d'Assurance maladie est passée en trente ans de 41 % à 31 %. Pourtant, il supporte contrairement au secteur privé lucratif, les soins les plus compliqués, les patients les plus fragiles, et doit répondre présent dans tous les cas. Les cliniques privées se partagent quant à elles le gâteau des opérations les plus lucratives, comme la chirurgie ophtalmologique (notamment la cataracte) réalisée à 80 % dans ces établissements. La Fédération Hospitalière de France (FHF) a d'ailleurs édité en juin 2010 une plaquette pour « en finir avec les idées reçues ».

Malgré les restrictions drastiques qu'il subit, l'hôpital reste performant et on lui fait confiance. Mais les restructurations, la baisse des crédits, la concurrence accrue avec les cliniques privées, les fermetures de lits, de maternités, le manque de personnel pèse sur la qualité des soins et de l'accueil. Ainsi, plus de 100 000 lits d'hospitalisation ont ainsi été fermés au cours des quinze dernières années, fragilisant les structures, et éloignant l'offre de soin des usagers.

La loi HPST qui prétend pourtant « rapprocher les patients de l'hôpital », ne va en fait qu'aggraver cette situation, pour le plus grand profit du privé. Elle a d'ailleurs donné lieu à plusieurs journées de mobilisation, et il ne se passe pas un mois sans que patients, médecins et personnels hospitaliers ne se mobilisent localement pour défendre une maternité ou un service d'urgence menacé de disparition... L'hôpital public n'a pas fini de faire parler de lui!

La protection sociale en Europe

Dans tous les pays de l'UE, les différentes formes de protection sociale reposent au départ sur 3 types de financement :

- Par l'impôt dans certains pays, d'un niveau dit « universel » (Finlande, Suède, Pays-Bas et Royaume-Uni).
 - Par des cotisations sur les salaires en fonction de la carrière de l'individu (Allemagne et France par exemple). Ce système dit bismarckien a évolué vers un financement mixte.
 - Facultatif (mutuelle, assurance-vie) dans les pays où le système repose sur une forte privatisation et un désengagement institutionnel.
- Des différences importantes existent aussi dans l'organisation des systèmes de protection sociale que ce soit au niveau de l'avance des frais de soins, de la part restant à charge, du choix des parcours de santé, des maillages territoriaux et des réseaux des établissements, des équipements de soins et des professionnels de santé.

Des remises en cause dans tous les pays de l'UE

Depuis des années et plus encore

avec la crise, les gouvernements tentent de remettre en question ces systèmes de protection sociale. Les réformes convergentes sous couvert de nécessité de maîtrise des dépenses et de responsabilisation de l'assuré, n'apportent pour seule réponse que la diminution des prestations. Ce désengagement conduit à des transferts et à la privatisation de pans de la protection sociale et à la différenciation des risques.

L'organisation des systèmes de protection sociale est souvent remise en cause par les organisations internationales comme l'OCDE, sous-tendues par la seule prise en compte du coût.

La pérennité des systèmes de protection sociale relève d'un choix de société et de la question du partage des richesses, mais aussi de la capacité des états membres à anticiper sur le vieillissement démographique, la montée des inégalités et de l'exclusion, les problèmes de financement. La question du maintien d'une offre de protection sociale pour tous sans discrimination et de l'accès aux soins est au cœur de ces problématiques dans une Union Européenne qui compte 60 millions de pauvres.



Le marché avide de santé

Avec l'augmentation des dépenses de santé et les désengagements successifs du régime de base (l'assurance maladie), le marché de la complémentaire santé progresse depuis plusieurs années.



© TRÉVIER/SNANA

On distingue trois types d'organismes : les assureurs, les institutions de prévoyance et les mutuelles à but non lucratif.

La hausse des dépenses de santé, la mise en place d'une nouvelle taxe de 3,5 % pour les contrats solidaires et responsables (un milliard d'euros), les différentes mesures de déremboursement décidées par le gouvernement pour renflouer les caisses de l'assurance maladie impactent mécaniquement les organismes de complémentaire santé, qui ne manqueront pas de répercuter cette taxe sur les cotisations. Les mutuelles sont en difficulté de ce fait pour maintenir la solidarité.

On estime par exemple que les contrats risquent d'augmenter de 7 % à 10 % en 2011.

Alors que plus de 90 % des Français bénéficient aujourd'hui d'une complé-

mentaire santé (contrats individuels ou contrats groupes), ils pourraient être moins nombreux demain s'ils se détournent des contrats ou cotisations devenus trop onéreux.

Les mutuelles représentent encore en 2010 près de 60 % du marché de la complémentaire santé mais reculent face aux assureurs privés qui représentent aujourd'hui presque 27 % du marché (plus de 5 points en 9 ans).

Le nombre des exclus du système de santé risque, à terme, de croître considérablement, ce qui constituerait un véritable recul social.

Les médicaments à vignettes bleues au Service Médical Rendu jugé « modéré » (plus de 25 % des volumes prescrits par les médecins) devraient voir en 2011 leur taux de remboursement passer de 35 % à 30 %. Des vignettes à 15 % pour les médicaments au SMR jugé « insuffisant » ou « faible » ont aussi été introduites en 2010. Toutes ces mesures pourraient conduire à terme à une baisse de remboursement massive de l'ensemble des médicaments, faisant ainsi peser plus lourdement les dépenses de santé sur les malades. Des médicaments utiles, passés de 100 % à 65 %, puis à 35 %, pourraient finir à 15 % de remboursement. Or, pour la Mutualité Française « soit un médicament est utile et il faut le rembourser correctement, soit il ne l'est pas et il ne faut pas le prendre en charge ».

Étude de cas

L'Assurance Maladie rembourse les frais d'hospitalisation à 80 % de la base de remboursement et prend en charge une partie des soins réalisés avant ou après l'hospitalisation (consultation chez l'anesthésiste, séances de rééducation). Restent à la charge du patient le montant du ticket modérateur, le forfait journalier (18 € par jour en 2010), les suppléments pour confort personnel (chambre individuelle, téléphone, télévision) et les dépassements d'honoraires médicaux, de plus en plus fréquents avec parfois des tarifs prohibitifs pas forcément garants de qualité. Pour l'opération de la cataracte, par exemple, les prix observés vont jusqu'à 1 250 € pour une base de remboursement de la Sécu fixée à 271 €. Certaines hospitalisations sont prises en charge à 100 % par l'Assurance maladie, mais hors forfait hospitalier, lorsqu'il est dû, et hors frais de confort personnel.

Prestations familiales : un coût socialement positif

Les prestations familiales concernent outre l'éducation des enfants (allocations familiales, complément familial, l'allocation de rentrée scolaire), des aides spécifiques pour les familles monoparentales (allocation de soutien familial et allocation de parents isolés) et les jeunes enfants (prestation d'accueil du

jeune enfant, aide pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, allocation de garde d'enfant à domicile). Elles bénéficient à la société tout entière. La plupart d'entre elles sont sous conditions de ressources et il n'y a pas d'augmentation des allocations familiales prévue au 1^{er} janvier. La garde d'enfants est

au cœur du projet de financement de la sécurité sociale 2010, a annoncé Nadine Morano, omettant au passage l'attaque sévère contre la scolarisation des deux ans à l'école maternelle et l'aggravation des conditions de garde des petits dénoncés par le collectif « Pas de bébés à la consigne ».

Arnaud Parienty: « Les dépenses vont augmenter »

Quel est aujourd'hui le principal problème de financement de la protection sociale ?

La première exigence est que la protection sociale dispose d'un financement suffisant, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les dépenses augmentent avec le progrès médical et l'espérance de vie, alors que les recettes suivent la croissance économique. Il n'y a pas de raison pour que les deux augmentent toujours à la même vitesse. Au contraire, il est très probable que les dépenses de protection sociale vont continuer d'augmenter plus vite que la production. Dès lors, sauf à remettre en cause le degré de protection dont bénéficient les citoyens, il est absurde de considérer, comme le font les gouvernements successifs depuis une dizaine d'années, que les recettes ne peuvent pas augmenter ; ce qui les a d'ailleurs conduits à creuser une dette sociale de près de 100 milliards d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de maladie, ce calcul est particulièrement mauvais ; car la dépense qui est chassée par la porte revient par la fenêtre, sous forme d'hospitalisations d'urgence particulièrement coûteuses pour les personnes contraintes pour des raisons financières de renoncer aux soins. La preuve : si les dépenses de santé sont si fortes aux États-Unis, au-delà des revenus stratosphériques des médecins et de la qualité réelle des soins, c'est parce que les 50 millions de personnes sans assurance santé utilisent massivement les services d'urgence.

Le pouvoir doit donc admettre que la protection sociale coûte de plus en plus cher et qu'il faut la financer par la hausse et, éventuellement, par l'élargissement des cotisations.

Justement, le financement de la protection sociale ne pourrait-il pas être plus juste qu'il n'est aujourd'hui ?

Une première remarque sur ce point : les deux vont de pair. Un financement insuffisant, ce sont des dépenses de maladie reportées sur les complé-

mentaires santé et on sait que celles-ci sont plus ou moins complètes, cofinancées par l'employeur ou pas, voire totalement absentes pour 10 % de la population (et 20 % des plus pauvres!). Or, les personnes qui n'ont pas de complémentaire sont deux fois plus nombreuses que les autres, quel que soit l'âge, à ne pas avoir consulté de médecin au cours de l'année écoulée, alors qu'elles sont en moins bonne santé que les autres.

C'est la même chose pour les retraites : la baisse du taux de remplacement est compensée par des assurances personnelles et un patrimoine immobilier et financier pour ceux qui le peuvent, mais n'est pas compensée pour les autres, ce qui creuse les inégalités. Là encore, les salariés des grandes entreprises privées sont avantagés, car leur employeur cofinance ces assurances personnelles, qui bénéficient en outre d'un traitement fiscal particulièrement généreux.

« Il est absurde de considérer que les recettes ne peuvent pas augmenter »



Arnaud Parienty agrégé de SES, auteur de « protection sociale, le défi » (folio actuel). Dernière publication : « L'économie en 30 questions », Alter Eco HS poche.

Après, on peut poser la question générale de l'organisation du système français. Il est clair qu'un régime bismarckien d'assurances sociales financées par des cotisations assises sur le salaire ne peut pas fonctionner correctement dans une société où le chômage frappe au moins 10 % de la population active depuis un quart de siècle. En plus, ce financement pèse uniquement sur le travail, ce qui incite les employeurs à l'économiser et à

mécaniser le plus possible la production. D'où l'idée d'étendre les cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée ou de substituer la CSG aux cotisations, ce qui permettrait de faire payer les revenus du capital sans pénaliser l'investissement et serait plus efficace que des exonérations de cotisations qui n'ont pas été entièrement compensées par des versements de l'État.

Et le mode de financement actuel est-il efficace ?

Le système de retraite est de plus en plus compliqué ; mais ses coûts de gestion demeurent acceptables. Par contre, en matière de santé, l'orien-

tation des financements ne privilégie pas assez les actions de prévention, dont l'efficacité est indiscutable. Il est très préoccupant de voir les files d'attente s'allonger dans les services de cancérologie ou la remontée de la mortalité infantile, pour la première fois depuis la guerre. 5^e en Europe dans ce domaine il y a dix ans, la France est retombée à la 14^e place, ce qui traduit une dégradation de l'offre médicale.

La montée de l'extrême droite

Hongrie, Autriche, Pays Bas, Belgique, Suisse et même Suède : en 2010, les électeurs ont donné des voix aux partis nationalistes qui ne cachent guère leur sympathie avec l'extrême droite.

Lors des élections présidentielles autrichiennes du 25 avril 2010, la candidate populiste Barbara Rosenkranz de la FPÖ, fortement controversée pour s'être prononcée en faveur de la révocation de la loi de 1947 interdisant de propager l'idéologie nazie et pour prôner le négationnisme, recueille 15,2% des suffrages. En Octobre, le président de ce



La « patrie » s'expose.

parti d'extrême droite, Heinz-Christian Strache, est candidat à la mairie de Vienne avec pour programme l'interdiction des minarets et du port du voile islamique. La liste qu'il dirige obtient 27% des voix (en progression de 12 points).

Aux Pays-bas, le PVV voit sa percée

des européennes de 2009 confirmée aux élections législatives de juin 2010. Avec 24 sièges sur 150, le parti nationaliste de Geert Wilders constitue la 3ème force politique du pays.

Nationalisme et séparatisme

En Belgique, les élections législatives du 13 juin 2010 créent un séisme politique avec le triomphe des indépendantistes de la Nouvelle alliance flamande (N-VA) en Flandre néerlandophone où vivent 60% des 10,5 millions de Belges. Avec 28,2% des voix en Flandre, le parti de Bart de Wever devient la première force politique de Belgique et détient 27 sièges sur 150 à la Chambre des représentants. En additionnant ses voix avec celles du Vlaams Belang et d'un autre parti populiste, les partis qui prônent d'une manière ou d'une autre l'indépendance de la Flandre représentent plus de 45% de l'électorat flamand.

Aux élections générales suisses du 19 septembre 2010, le parti xénophobe UDC, qui s'est illustré dans son « initiative » anti minarets, obtient 5,7 % des voix et 20 sièges au Parlement national.

Même en Suède, qui pouvait sembler immunisée contre ce genre de phénomène, l'extrême droite fait une percée aux législatives de septembre 2010 avec SD (5,7%) qui entre pour la première fois au Parlement.

Les scrutins les plus récents confirment donc une montée en puissance des partis nationalistes déjà constatée dans d'autres pays européens. Ainsi, en Hongrie, le parti d'extrême droite Jobbik créé en 2003 a recueilli 16,67 % des voix (et 47 sièges) à l'Assemblée nationale lors des élections législatives d'avril 2010.

Déjà en 2005

Outre les élections françaises de 2001 et la présence de Le Pen au second tour qui ont fait frémir l'Europe, déjà au Danemark, le parti populiste et xénophobe PPD constitue depuis 2007 le 3e parti représenté au Folketing avec 25 députés. Sans participer au gouvernement, il oriente la politique très restrictive de celui-ci en matière d'immigration et de droits des étrangers au Danemark.

Auparavant en Bulgarie, le journaliste V.N.Siderov fondateur en avril 2005 de la coalition « Ataka » avait été présent au second tour des élections présidentielles du 22 octobre 2006 face au président socialiste sortant avec 21,5% des suffrages ... après avoir appelé à « transformer les tsi-ganes en savon » !

Cette montée inquiétante de l'extrême droite en Europe est le signe d'une crise de la démocratie représentative face à une grave crise sociale. « Je pense qu'il y a eu surtout une grande insatisfaction à l'encontre des sociaux-démocrates que les électeurs n'ont pas pu exprimer autrement », a déclaré à l'AFP Aake Hammarstedt, le maire social-démocrate suédois de Bromölla.

Ces partis nationalistes cherchent à interpréter les inquiétudes grandissantes par rapport à la situation économique et la montée du chômage, et qui parviennent à l'attiser en surfant sur toutes les peurs, et notamment

Une alliance européenne

De nombreux mouvements nationalistes d'extrême droite tentent de s'organiser au niveau européen. Ainsi l'AEMN (Alliance européenne des mouvements nationaux) a été formée à Budapest le 24 octobre 2009 lors du sixième congrès du parti hongrois Jobbik. Ses membres fondateurs (Jobbik, le FN de France, son allié italien le MSFT ou Mouvement social-Flamme tricolore d'Italie, les Nationaux-Démocrates de Suède et le FN de Belgique) ont été depuis rejoints par le Parti national britannique (BNP), le Parti national renouvateur du Portugal et par Svoboda d'Ukraine. Des discussions seraient en cours pour que la FPÖ, la coalition bulgare Ataka et le Vlaams Belang belge rallient l'alliance. Selon Bruno

Gollnisch, l'un des initiateurs de l'alliance, des députés lituaniens auraient fait part de leur volonté de la rejoindre.

Les membres de l'alliance ont signé une déclaration politique commune qui insiste en neuf points sur la défense de la souveraineté des nations européennes, la lutte contre l'immigration, la promotion des valeurs traditionnelles, la préservation des identités et des cultures européennes et le combat contre les « effets destructeurs de la mondialisation ».

Les représentants de 5 partis d'extrême droite ont par ailleurs décidé de lancer une campagne en faveur d'un référendum européen sur l'entrée de la Turquie dans l'Union.



© TRÉVIERS/NAJA

La Belgique menacée de scission : en réaction des habitants de Bruxelles étendent le drapeau nationale à leurs fenêtres.

celle de l'étranger et de l'islam¹. Le spectre du populisme qui rôde en Europe s'appuie en effet sur la xénophobie et l'islamophobie, mais aussi sur les fractures sociales et le rejet d'une mondialisation qui semble diminuer la capacité des pouvoirs politiques nationaux à répondre aux aspirations populaires.

Avec une extrême droite dont les pourcentages sont à deux chiffres et qui « flirte avec le quart des voix européennes », il nous faut désormais « compter en Europe avec cette nouvelle force, nationaliste, islamophobe, et partout ascendante » qui « [surfe] sur une colère sociale de taille continentale » et est « incarnée par de nouveaux dirigeants parfaitement contemporains et banalement avenants », écrit le journaliste Bernard Guetta dans *Libération* du 27 octobre. Cette montée de l'extrême droite fait froid dans le dos mais n'a rien de fatal. Partout où le peuple est exclu du débat ou ne voit pas ses préoccupations prises en compte, les populistes tirent leur épingle du jeu en dénonçant les politiques des partis traditionnels.

Seul un changement des politiques mises en œuvre est de nature à inverser le cours des choses.

MONIQUE DAUNE

3 questions à

Riva Kastoryano : « Le rejet de l'Islam de l'Europe »

Y a-t-il un dénominateur commun entre les partis nationalistes qui percent ou montent en puissance dans de nombreux pays d'Europe ?

Oui, indéniablement. Ce ne sont pas les mêmes nationalismes qui s'expriment mais il y a bien des points communs. Il y a d'une part le rejet de l'immigration et de « l'autre », notamment de l'Islam, qui est devenu le bouc émissaire. Il y a d'autre part le rejet de la normativité imposée par l'Union Européenne.

L'Union Européenne a donc une responsabilité dans cette situation ?

Oui. L'Union Européenne est le projet d'États qui veulent vivre ensemble. Mais le supranationalisme est normatif. Quand des institutions de

l'UE imposent des normes aux États, cela fait réagir les populations des pays concernés. Les nationalistes s'engouffrent dans la réaction à cette normativité imposée pour mettre au premier plan les questions d'identité nationale et de souveraineté. Ils ne veulent pas de « leçon » de l'Europe et veulent par exemple que leur pays soit souverain pour déterminer sa politique en matière d'immigration, de citoyenneté, de gestion des minorités.

Quel rôle jouent la crise économique et les politiques menées par les Gouvernements en place ?

Les historiens ont montré qu'il y a toujours une résurgence du nationalisme et du rejet de l'autre en période



Riva Kastoryano, directrice de recherche au Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI) de Sciences-Po.

de crise. C'est encore vrai aujourd'hui. Mais les arguments économiques passent au second plan. Ce sont davantage les questions de la représentation de soi en tant qu'identité nationale qui sont privilégiées. D'où la volonté d'affirmer son identité, sa culture, sa langue face à l'altérité. Le rejet de l'immigré s'exprime notamment par rapport à l'islam présenté comme un danger pour préserver son identité.

Le théâtre défend les retraites

Une silhouette élancée, drapée de blanc, a parcouru les rues de Paris au milieu des manifestants. Familière des défilés d'octobre, cette allégorie de la justice portant un glaive et une balance, a été fabriquée par les artistes du Théâtre du soleil. Autour d'elle, la troupe portait des banderoles où l'on pouvait lire, en



guise de slogans, des citations d'auteurs fameux. Eschyle: « *Ce n'est pas dans un palais de peur que l'Espoir entrera* » (Agamemnon). Pascal: « *la force sans la justice est tyrannique* » et Shakespeare: « *À présent des révoltes incessantes lui reprochent ses parjures. Ceux qu'il commande n'agissent que sur commande. Rien par amour. Maintenant, il sent son titre qui pend flasque sur lui. Comme la robe d'un géant sur un faussaire nain* ».

En tête de ce cortège, Ariane Mnouchkine, fondatrice de la troupe, qui entendait rappeler une fois encore que le théâtre se situait dans la tradition de l'engagement politique et sociétal.

Du haut de ses trois mètres, la marionnette soudain s'agite, se défend, attaquée par des corbeaux (de papier). Son visage est ensanglanté, mais elle gagne le combat. « *Le rôle des artistes, c'est d'apporter un peu de forme, d'images et de rythme au mouvement. C'est pour cela que nous nous mettons au service de la manifestation* », justifie la metteur en scène.

Afin de pouvoir participer à la manifestation contre la réforme des retraites, le Théâtre du soleil a reporté la représentation des *Naufragés* du Fol Espoir prévue le samedi 6 novembre à 14 heures. La troupe était à ce moment-là devant l'église Saint Ambroise, sur le boulevard Voltaire.

www.theatre-du-soleil.fr

P. R.

Concert de dessins, première au théâtre



Créés par le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême en 2005, les concerts de dessins ont connu un tel succès qu'ils sont désormais programmés à chaque édition. L'idée est reprise pour la première fois et pour une soirée unique le 1^{er} décembre à Paris au théâtre Marigny. Le principe: à partir d'un scénario écrit par Zep, le créateur de Titeuff, les dessinateurs réalisent en direct et à tour de rôle l'une des cases du storyboard, accompagnés des improvisations musicales d'Areski Belkacem, complice historique de ces concerts.

GéNéRiq 2010

Entre les salles de La Vapeur à Dijon, la Rodia à Besançon, le Moloco à Montbéliard, la Poudrière à Belfort... le voyage est assuré avec les 70 artistes pop, rock, electro, metal, hip hop de la 4^e édition du festival GéNéRiq. Les découvertes 2010 mèneront aux quatre coins du monde: Chinois d'Hanggai, Colombiens de Bomba Estereo, Australiens de True Live... Et en France, avec Gaëtan Roussel qui donnera deux concerts, l'un pour adultes et l'autre pour enfants. Concerts aussi dans des lieux insolites, dans les bars

(L'Avenue, les Copains d'abord, Le Greffier), à la bibliothèque municipale, à la Cité du Train de Mulhouse, et même au Temple Saint-Etienne avec Moriarty. Du 12 au 19 décembre.

La voix de nos enfants au cinéma

Le discours qu'une enfant de 12 ans a adressé aux responsables de la planète lors du sommet de Rio en 1992 a inspiré à Jean-Pierre Jaud son documentaire *Severn, la voix de nos enfants*. En écho à l'interpellation de Severn sur la situation humanitaire et écologique, le réalisateur a cherché à mettre en lumière des initiatives positives qui ont été menées depuis. Severn a aujourd'hui 29 ans, elle est enceinte de son premier enfant. Elle milite toujours activement pour l'écologie et a accepté de témoigner dans ce long-métrage. Sortie en salles le 10 novembre.

Citéphilo

Le festival Citéphilo de Lille se penche sur « *l'avenir*



du commun ». Partant du constat que notre monde sépare plus les individus qu'il ne les rapproche, des rencontres animées par des philosophes, des artistes et des scientifiques sont organisées du 10 au 28 novembre. Les débats-conférences, libres

d'accès et gratuits, traiteront entre autres de « *l'avenir du socialisme* », de la « *république crépusculaire* », de la laïcité, de l'écologie, du jazz ou encore du conflit israélo-palestinien. Et d'Haiti, invitée de cette 14^e édition. Parmi les 200 intervenants, le psychanalyste Miguel Benasayag, le sociologue Alain Touraine, les philosophes Geneviève Fraisse et Alain Badiou, le linguiste Gérard Genette ou encore Susan George, co-fondatrice d'Attac, le dramaturge et peintre haïtien Frankétienne, présent pour sa pièce « *Melovivi ou le piège* », le 15 novembre au Théâtre du Nord à Lille. www.citephilo.org

Jean Genêt, l'anniversaire

Jean est né le 19 décembre 1910. Plusieurs événements accompagnent cet anniversaire. Un portrait de Jean Genet, exécuté par Ernest Pignon-Ernest, orne la façade de l'Odéon du 23 au 27 novembre. Privilège unique dans l'histoire de ce théâtre où, en avril 1966, *Les Paravents*, sa pièce sur la guerre d'Algérie, fit scandale. Et des artistes et des historiens y célébreront à leur manière sa mémoire. Alors que son œuvre est aujourd'hui célébrée, éditée par La Pléiade, jouée sur toutes les scènes, l'homme interroge encore. Engagé dans différents combats de son époque, aux côtés des Black Panthers aux Etats-Unis, défendant jusqu'à sa mort la cause palestinienne qui lui inspire son ouvrage *Quatre Heures à Chatila*, sa personnalité controversée, ambiguë a donné naissance à un mythe.

Cranach, artiste de l'Europe

Aucun artiste de son temps n'aura autant été impliqué dans la vie culturelle et politique de l'Europe que Lucas Cranach. Le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles présente jusqu'au 23 janvier la première rétrospective de l'artiste allemand dans un pays du Benelux. Elle sera présentée au musée du Luxembourg à Paris à partir du 9 février.



La justice (1537): corps distordu, regard rusé, un tableau revendicatif de l'humanisme.

Lucas Cranach l'Ancien est le peintre emblématique de la Renaissance germanique, bien que Dürer et Altdorfer soient plus connus en France. C'est peut-être pourquoi l'exposition organisée au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles est un véritable événement. Sur les 400 œuvres de cette figure du XVI^e siècle, 150 peintures, dessins, gravures sont présentées (certains pour la première fois) qui couvrent l'ensemble de sa longue vie (1472-1553). Vie d'un artiste et d'un homme, peintre de cour et très lié aux idées humanistes en vogue alors en Europe. L'exposition, qui replace les œuvres dans le contexte social et politique de l'époque, propose clairement les deux niveaux de lecture. Lucas Cranach, c'était de règle à l'époque pour tout peintre qui voulait tenir un atelier digne de ce nom, a cherché la lumière des puissants. Engagé par Frédéric le Sage, qui en fait, en 1505, le peintre officiel de la cour de Saxe-Wittemberg, alors haut-lieu de la Renaissance, Cranach y resta pendant près de 50 ans, et fut élu conseiller municipal puis, à trois

reprises, bourgmestre de Wittenberg. C'est dans cette ville qu'il fait la connaissance de Martin Luther dont il deviendra l'ami. Acquis à la Réforme, Cranach participera à la création de l'iconographie protestante, représentant des thèmes tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ses nombreux portraits et scènes religieuses le rendent célèbre dans toute l'Europe.

Renaissance et Réforme

Si Cranach a manifesté très vite un intérêt pour les milieux humanistes, l'artiste a aussi su s'approprier les idées et les manières nouvelles. A ses débuts, dans la vallée du Danube puis à Vienne en 1500, il s'attache à représenter la nature, lui conférant une expressivité forte. Plus tard, le visage et les corps s'imposeront pour occuper ensuite la plus grande partie du tableau. Très fortement influencé par les novatrices gravures sur bois de Dürer, l'artiste allemand s'en détachera pour mettre en œuvre ses propres inventions et un langage formel à l'élégance courtoise. L'exposi-

tion de Bruxelles rapproche à plusieurs reprises des peintures et des gravures des deux artistes traitant d'un même thème. Le procédé est renouvelé avec une cinquantaine d'œuvres d'autres artistes qui viennent éclairer la distinction de sa création.

Sa production s'organise entre des œuvres de thème conventionnel commandées par les catholiques et les nouvelles images dans lesquelles le public protestant peut s'identifier. Mais Cranach est aussi le peintre de nus féminins. A travers eux, l'artiste excelle dans le clair obscur. Les corps sont détachés avec douceur du fond noir du tableau tandis que la blancheur délicatement modelée de la peau accompagne et met en valeur le raffinement des accessoires d'appareils, coiffes, bijoux, vêtements, cheveux. Les mains et les pieds sont d'une finesse remarquable et les corps distordus offrent une vision idéale. Il ne s'agit pourtant pas d'icônes, ces nus féminins sont terriblement humains, marque définitive de la Renaissance allemande.

VÉRONIQUE GIRAUD

Les peintres de la Renaissance à Rome et à Paris

Cranach fait aussi l'actualité culturelle à Rome où la galerie Borghese accueille 45 de ses toiles provenant de musées de toute l'Europe et des États-Unis. L'exposition « Cranach - L'autre Renaissance » livre une approche thématique de son œuvre et la confronte à celle de ses grands contemporains italiens, Titien, Raphaël ou Lorenzo Lotto. Pour Bernard Aikema, conservateur de l'exposition, la peinture de Cranach est « la contre-figure de l'Italie de la Renaissance : elle n'est pas centrée sur l'imitation de l'Antiquité, mais sur la reproduction de la nature et de la réalité grâce à une technique très raffinée ». Tandis qu'à Paris, l'exposition France 1500, présentée au Grand Palais a pour objectif, comme l'exprime Thierry Crépin-Leblond, l'un des commissaires de l'exposition, de « montrer qu'entre les années 1480 et 1520, la France est un pays qui bouge, un immense carrefour sous influences multiples, flamandes comme italiennes.



Christ et Marie-Madeleine (1515-1520)

© GÖTTA, STIFTUNG SCHLOSS
HILFENSTEIN, SCHLOSSMUSEUM
GÖTTA

Lénine et Staline à la Cité de

Les rapports entre art et politique posent toujours problème. Et plus encore sous des régimes totalitaires. Dans le cadre de l'année France-Russie, la Cité de la musique aborde le lien entre musique et soviétisme, comme le Musée de la musique avait abordé celui entre nazisme et musique. Jusqu'au 16 janvier.

Les études et thèses foisonnent sur les rapports du pouvoir politique et de la création artistique. Rapports financiers, lorsque seule la commande permet aux artistes de vivre, une situation qu'ont bien connue sculpteurs et portraitistes. Rapports politiques lorsque l'art s'oppose au pouvoir, ce qui marquera sans doute le xx^e siècle,

point le nazisme a su exploiter ce filon. Et cette autre dictature du siècle passé que fut le soviétisme? La question a suscité là encore de multiples études. En littérature, la vie – et la mort – de Gorki est, à elle seule, un exemple de la complexité et de l'ambiguïté de ces rapports.

Complexité et ambiguïté qui ne peuvent être abordées sans référence au dualisme même du soviétisme, à la fois utopie généreuse du communisme et sanglante dictature du Staliniisme. À la fin de sa vie, malade et épuisé, Gorki retournera dans la mère patrie, alors qu'il n'ignore rien des crimes de la dictature, tentera d'aider quelques victimes des purges, n'osera les révéler au monde et mourra en en étant certainement empêché.

Nazisme et communisme

Gorki était un écrivain, comme Boulgakov ou Mandelstam (voir à ce sujet L'Hirondelle avant l'orage, le dernier roman de Robert Littell sur sa vie et sa mort) ou tant d'autres victimes du Staliniisme, il travaillait sur le langage, se mettant ainsi directement en

concurrence avec le pouvoir politique. Mais les autres formes artistiques n'ont pas non plus échappé à l'ouka-se du politique. C'est ce que montre l'exposition de la Cité de la musique sur Lénine, Staline et la musique. Comme l'explique Pascal Huyhn, commissaire de l'exposition, les compositeurs furent exhortés à « privilégier les formes illustratives, éviter les complexités techniques et formelles, sous peine de perdre contact avec le peuple ». Cette exposition fait suite à celle sur Le troisième Reich et la musique présentée par le même commissaire en 2004 au musée de la musique. La comparaison n'est bien sûr pas fortuite.

C'est ce qu'expliquent conjointement Laurent Bayle, directeur général de la Cité de la musique et Éric de Vis-scher, directeur du Musée de la musique. Nazisme et communisme, jugent-ils, « étaient porteurs d'une utopie, tous deux utilisèrent les arts à leurs propres fins, tous deux surent convaincre certains artistes, par idéal ou par opportunisme, de suivre leurs idées, tous deux envoyèrent dans des prisons ou des camps les récalcitrants ou les opposants ». Mais « les comparaisons s'arrêtent là » expliquent-ils : « à l'inverse du régime nazi, le système soviétique se distingue par son exceptionnelle longévité, sa capacité à rebondir et évoluer, et donc son attitude changeante envers les artistes ».

Réalisme socialiste

C'est cette évolution que raconte l'exposition, de l'époque révolutionnaire où la création se débride et foisonne, au jour de la mort de Staline, qui fut aussi celui de la disparition de Prokofiev. « Au départ, écrivent encore Laurent Bayle et Éric de Visscher l'idéal d'un homme neuf – et donc d'un art nouveau – se trouve partagé; à l'arrivée, le divorce est flagrant entre les tenants de l'avant-garde et les défenseurs du réalisme socialiste ».

Le mot-clé est lâché. Car c'est bien par la création d'un concept idéologique définissant politiquement la « mission » de l'artiste, que l'art est



© Mikhail Kourliko Moscou, musée national de la culture musicale Glinka

Projet de décor pour la production du ballet *Le Pavot rouge* de Reinhold Glière au théâtre Bolchoï (Moscou) : Acte I : au port, 1927.

mais également utilisation idéologique de l'art par le pouvoir. Le philosophe Jean-Michel Palmier a montré à quel

Des concerts en direct sur internet

Citedelamusiquelive.tv: les mélomanes ne vont pas tarder à fréquenter assidûment ce nouveau site internet de la Cité de la musique. C'est en effet à cette adresse inédite que sont retransmis des concerts en direct donnés soit à la Cité, soit à la salle Pleyel. L'inauguration a eu lieu le jeudi 28 octobre à 20 heures par un concert du chanteur sénégalais Youssou N'Dour. La Cité de la musique a prévu de retransmettre près de trois concerts par mois sur ce site qui propose déjà plusieurs

dizaines de concerts récents de tous les styles de musique, des reportages, des interviews et même des conférences pédagogiques.

Les concerts seront disponibles pendant deux mois environ. Bien entendu **citedelamusiquelive.tv** est d'accès gratuit.



© TRÉVIER-SINAJA

la musique

Dmitri Chostakovitch
travaillant à sa
Huitième Symphonie
à la maison
de l'Union des
compositeurs,
à Ivanovo, 1943.

2010, année France-Russie

d'abord encadré avant d'être muselé. Aucun artiste n'y échappe, montre encore l'exposition, cinéma, danse, théâtre, tous ces arts vivants qui ont à faire avec la musique y sont soumis et les deux grands compositeurs soviétiques Dmitri Chostakovitch et Serge Prokofiev, passeront leur vie à jongler avec, sous la surveillance du « penseur » et gardien du réalisme soviétique, Andreï Jdanov.

L'exposition, qui reste ouverte et laisse le visiteur se faire son opinion, propose deux parties, la première, lumineuse et ouverte, correspondant aux utopies révolutionnaires (1917 à 1929), la seconde, sombre et fermée, à l'emprise stalinienne (1930 à 1953). Elle donne à voir et à entendre quelque 400 œuvres, dont certaines exposées pour la première fois en France grâce à la collaboration avec les institutions russes dans le cadre de l'année France-Russie. Elle abonde de ces faits qui parlent plus que de longues études. Comme le compte rendu de la grande conférence sur la musique de 1948 où le régime réunit autour de Jdanov tous les compositeurs. Au programme : écrire des œuvres qui « ne soient pas coupées du peuple », ce qui, en Jdanovien, veut dire avec des airs faciles à retenir...

JACQUES MUCCHIELLI

L'exposition de la Cité de la Musique a pour cadre l'année France-Russie qui offre en 2010 de très nombreux rendez-vous d'art et de culture russe à travers la France.

Le FRAC Bretagne a choisi *la Passerelle* de Brest pour deux expositions : *Manifeste*, un choix d'œuvres issues des collections du Centre national d'art contemporain de Moscou, représentatives des tendances des 15 dernières années, et *Au présent* qui réunit une dizaine d'artistes russes et français autour des thématiques de la mémoire et de la réalité. Jusqu'au 18 décembre.

L'exposition *États de l'artifice* a pour cadre le Musée d'art moderne de Paris jusqu'au 2 janvier. Dans leurs films et vidéos, des artistes russes engagés révèlent leur fascination pour le pouvoir de transformateur du théâtre et sa capacité à faire revivre le passé. Au théâtre de l'Athénée, le cycle Anton Tchekhov, célébrant le 50^e anniversaire de sa naissance, s'achève avec *La Cerisaie* dans une mise en scène de Paul Desveaux, du 25 novembre au 11 décembre.

À Toulouse, quatre jeunes photographes confrontent leur vision des villes et des campagnes de la *Nouvelle Russie*. Au Château d'Eau jusqu'au 5 décembre.

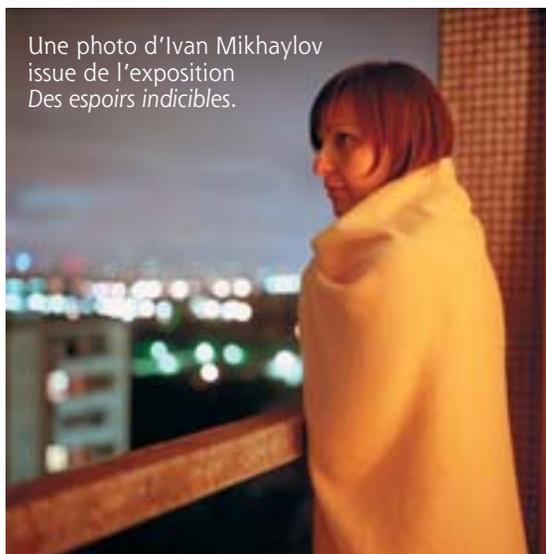
Le chorégraphe Angelin Preljocaj a réuni ses dix danseurs avec dix autres du Bolchoï pour *Suivront mille ans de calme* auquel participent le plasticien Subodh Gupta, le compositeur Laurent Garnier et le couturier

Igor Chapurin. Fin novembre à Aix-en-Provence, puis en décembre au théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la maison de la culture de Grenoble au théâtre de Caen et à l'opéra de Versailles.

Les créations d'une vingtaine d'artistes contemporains sont réunies au Louvre jusqu'au 24 janvier 2011, c'est *Contrepoint*.

www.france-russie2010.fr

Une photo d'Ivan Mikhaylov
issue de l'exposition
Des espoirs indicibles.



Professeur au collège de France, spécialiste de l'histoire moderne, **Daniel Roche** s'élève contre la réalisation de la Maison de l'Histoire de France voulue par Nicolas Sarkozy sur le site des archives nationales.

En quoi ce projet de Maison de l'histoire de France vous paraît-il inadapté ?

Il l'est à double titre. Parce que dans sa conception même, il suppose ce que doit être l'histoire de France. Or depuis un siècle, toute l'historiographie, tous les travaux qui ont été menés par de nombreux chercheurs, portent à se dégager de l'histoire nation, de l'histoire bataille, de l'histoire conceptualisée à travers de grandes dates. Pourquoi en effet choisir telle date, plutôt qu'une autre ? Cela est forcément réducteur. Comment limiter l'histoire à la France, à une seule identité alors même qu'elle est, et de plus en plus, indissociable des forces européennes et mondiales. Dans une lettre envoyée par le président Nicolas Sarkozy au nouveau ministre de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire, Eric Besson, il est de plus évoqué que la promotion de l'identité nationale doit être au cœur de l'action. C'est un retour en arrière très inquiétant. C'est la deuxième fois que je prends position sur le sujet. Déjà en mars dernier, je m'étais insurgé contre ce projet. Mais à l'époque cela n'avait pas fait autant de bruit car le choix du lieu n'avait pas encore été décidé.

C'est pourquoi, nous nous sommes mobilisés avec d'autres historiens dans cette tribune publiée par le journal *Le Monde* en octobre dernier. Elle a reçu de nombreux échos positifs. Il est, en effet, aberrant de voir la manière dont les hommes politiques redéfinissent la présentation et l'enseignement de l'histoire. D'autant que nous n'avons pas eu accès à ce projet. Il n'y a eu ni débat, ni échanges, aucune réflexion et encore moins de dialogue.



25

Récemment le ministre de la culture, Frédéric Mitterrand nous a dit que ce ne serait plus un musée de l'histoire de France mais une maison. Ce qui ne résout rien.

Cela vous semble en contradiction avec les politiques actuellement en vigueur concernant la recherche ?

Au moment où l'on assiste à la suppression partielle des postes d'enseignants dans le secondaire, à celle annoncée dans le supérieur et la recherche, on va mettre à mal un élément fondamental du service public. Or l'accès aux archives relève bien du service public. C'est un droit acquis depuis 1789. De plus, c'est au moment où le musée de l'assistance publique risque d'être supprimé, le lieu où se conserve la mémoire de la sécurité sociale, des archives d'une richesse extraordinaire que les pouvoirs publics nous annoncent qu'un haut lieu de l'esprit va être créé pour organiser la recherche. C'est une totale incohérence !

« Un projet rétrograde ! »

Son implantation aux archives nationales est elle aussi considérée comme problématique ?

Le lieu choisi pour implanter cette maison de l'Histoire de France serait les Archives Nationales au cœur de Paris dans le Marais. Or, les archives manquent déjà d'espace. C'est dans ce but que la construction d'une cité des Archives au Nord de Paris, à Pierrefitte sur Seine, a été décidée. Les documents d'archives relatifs à l'histoire contemporaine doivent y être recensés. La place qui va être libérée devait être occupée par les archives modernes. Ce qui ne résout déjà pas la question de savoir où seront placés les dépôts des archives notariales. Rappelons qu'elles ne sont toujours pas accessibles alors même qu'elles sont fondamentales pour le service public notamment pour la science des familles qui a pris une telle importance de nos jours. Alors, on évoque l'installation d'un musée de chercheurs, d'un nouveau réseau. Mais où va-t-il prendre place ? Pourquoi aurait-on besoin de cette nouvelle institution qui ne tient pas compte de l'opinion des chercheurs et des archivistes ? Autre interrogation, il n'existe sur ce projet aucun chiffrage budgétaire. Est-ce à dire que les pouvoirs publics vont encore empiéter sur les fonds alloués à la recherche pour le financement alors que nous sommes dans une période de coupe budgétaire intense ?

DANIEL ROCHE

Historien, enseignant à Paris VII, puis Paris, il occupe au Collège de France Chaire d'histoire de la France des Lumières depuis 1998. Ses travaux et publications portent essentiellement sur l'histoire culturelle et sociale de la France d'Ancien régime. Directeur de l'Institut et de la Revue d'histoire moderne et contemporaine, il a joué un grand rôle dans l'organisation et l'animation de la recherche historique.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FABIENNE BERTHET

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian – professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

le salon européen
de l'éducation

Un événement de
la Ligue de l'enseignement



onisep

le salon de
l'orientation

la Cité de
l'éducation

Educatec
Educative

Le salon professionnel de l'Éducation

l'aventure
des métiers

SALON
de l'Étudiant

www.salon-education.org

le plus grand salon professionnel de l'éducation



le plus grand salon de l'orientation des jeunes

DU JEUDI 25 AU DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES



Avec le soutien du
ministère de l'Éducation
nationale et du ministère
de l'Enseignement
supérieur et de la
Recherche

ENTRÉE GRATUITE
POUR TOUS



INVITÉ
D'HONNEUR
www.worldskills-france.org

Partenaires :

MAIRIE DE PARIS

casden



MGEN

île de France